

VERSION
FRANÇAISE



INTERNATIONAL WEIGHTLIFTING FEDERATION

20
24

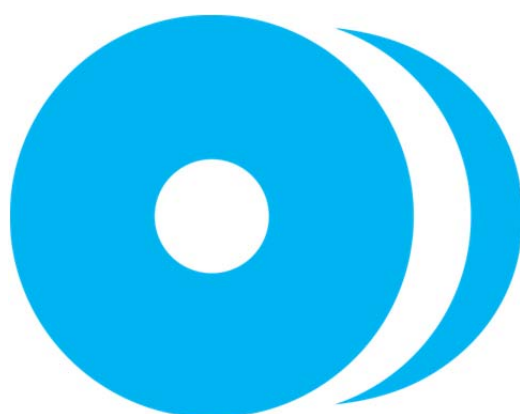
TECHNICAL AND
COMPETITION
RULES &
REGULATIONS

FFHM - CNA - RM

(modifications en bleu)

REGLEMENT

TECHNIQUE



IWF

REGLEMENT TECHNIQUE ET DE COMPETITION

1 PARTICIPANTS	9
1.1 CATEGORIES D'AGE	9
1.2 CATEGORIES DE POIDS	9-10-11
2 LES DEUX MOUVEMENTS	12
2.1 GENERALITES	11
2.2 L'ARRACHE	12
2.3 L'EPAULE JETE	12-13
2.4 REGLES GENERALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS	13
2.5 MOUVEMENTS INCORRECTS	14
2.6 POSITIONS ET MOUVEMENTS INCOMPLETS	15
3 LOCAUX, EQUIPEMENT ET DOCUMENTS	15
3.1 AIRE DE COMPETITION	15-16-17
3.2 LOCAUX – ESPACES SUPPLEMENTAIRES	17
3.3 MATERIEL SPORTIF	17 à 22
3.4 DOCUMENTS OFFICIELS	22 à 25
4 EQUIPEMENT DES ATHLETES	25
4.1 GENERAL	25
4.2 TENUE	26
4.3 CHAUSSURES	26
4.4 CEINTURE	26
4.5 BANDAGES, SPARADRAPS ET BANDES ADHESIVES	26-27
4.6 GANTS ET PROTECTION DES PAUMES	27
4.7 AUTRES EQUIPEMENTS	27-28
4.8 APPAREILS ELECTRONIQUES PERSONNELS	28
4.9 IDENTIFICATION DES FABRIQUANTS	28
5 COMPETITIONS	29
5.1 MANIFESTATIONS IWF	29
5.2 CONDITIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE IWF	29
5.3 CONDITIONS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE	30
5.4 CONDITIONS POUR JEUX MULTISPORTS AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES, JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE ET UNIVERSIADES	31
5.5 CONDITIONS POUR UNIVERSIADES	31

6	PROCEDURES POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION IWF	32
6.1	AVANT LA COMPETITION – INSCRIPTIONS	32
6.2	VERIFICATION DES INSCRIPTIONS FINALES	32-33
6.3	TIRAGE AU SORT ET CONGRES TECHNIQUE / CONFERENCE	33
6.4	PESEE	34
6.5	PRESENTATION	34
6.6	DEROULEMENT DE LA COMPETITION	34 à 36
6.7	INTERRUPTION	36
6.8	CLASSEMENT DES ATHLETES ET DES EQUIPES	36-37
6.9	CEREMONIE DES MEDAILLES	38
7	OFFICIELS TECHNIQUES	38
7.1	DEFINITION	38
7.2	DISPOSITIONS GENERALES	38-39
7.3	PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES	39 -40
7.4	OFFICIELS TECHNIQUES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE ET JEUX OLYMPIQUES	41-42
7.5	JURY	42-43
7.6	DIRECTEUR DE COMPETITION	44
7.7	LES ARBITRES	44-45
7.8	CONTROLEUR TECHNIQUE	45-46
7.9	<i>CHIEF MARSHAL</i> (controleur des cartes d'athlètes)	46
7.10	CHRONOMETREUR	47
7.11	SECRETAIRE DE COMPETITION	47-48
7.12	ANNONCEUR	48
7.13	MEDECIN DE LA COMPETITION	48-49
7.14	PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE	49
8	RECORDS	50
9	CEREMONIES	51
9.1	CEREMONIE D'OUVERTURE	51
9.2	CEREMONIE DE CLOTURE	51
10	CLAUSES PARTICULIERES	51
10.1	DIVERGENCES D'INTERPRETATION	51
10.2	INTERPRETATION	51
10.3	PROTHESES	51

REGLEMENTS

* (« *précision* » → *explications complémentaires en fin de document*)

PRECISION 1.2	– CATEGORIES DE POIDS DE CORPS	52
PRECISION 3.1.1	– PLATEAU ET SCENE DE COMPETITION	53
PRECISION 3.3.2	– PLATEAU	53
PRECISION 3.3.3	– BARRES	53 à 56
PRECISION 3.3.3.11	– TABLEAU DE CHARGEMENT	57 à 66
PRECISION 3.3.4	– BASCULES	66
PRECISION 3.3.5	– NUMEROS D'ATHLETE / LAISSEZ-PASSER ATHLETE / ECHAUFFEMENT / RECLAMATION	67
PRECISION 3.3.6.1	– APPAREIL D'ARBITRAGE	68
PRECISION 3.3.6.12	– APPAREIL DE CONTROLE DU JURY	68
PRECISION 3.3.6.14	– CHRONOMETRE	68
PRECISION 3.3.7	– TECHNOLOGIE DE <i>VIDEO PLAYBACK</i>	69-70
PRECISION 5.1	– MANIFESTATIONS IWF	70
PRECISION 5.2	– CHAMPIONNATS DU MONDE	70 à 74
PRECISION 6.4	– PESEE	74 à 76
PRECISION 6.5	– PRESENTATION	76-77
PRECISION 6.6.5	– REGLE DES 20 KG	77-78
PRECISION 6.6.6	– ORDRE D'APPEL	78-79
PRECISION 6.8	– CLASSEMENT	79
PRECISION 6.9	– CEREMONIE DES MEDAILLES	80-81
PRECISION 7.3	– PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES	81-82
PRECISION 7.5	– JURY	83
PRECISION 7.9	– <i>CHIEF MARSHAL</i> (contrôleur des cartes d'athlètes)	83
PRECISION 7.14	– PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE	84
PRECISION 9	– CEREMONIES	85
GUIDES		85

1 LES CONCURRENTS

1.1 CATEGORIES D'AGE

1.1.1 En haltérophilie, les compétitions sont organisées pour les hommes et les femmes. Les athlètes participent dans des catégories de poids de corps et d'âge prévues par le règlement.

1.1.2 L'IWF reconnaît trois (3) catégories d'âge :

- « JEUNES » de 13 à 17 ans
- « JUNIORS » de 15 à 20 ans
- « SENIORS » + 15 ans

Les catégories sont déterminées par l'année de naissance.

1.1.3 Pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse les règlements spécifiques du Comité International Olympique (CIO) sont appliqués.

1.1.4 Pour les compétitions sous l'égide de la Fédération Internationale des Sports Universitaires, les règlements de la FISU sont appliqués.

1.2 CATÉGORIES DE POIDS DE CORPS

(précision)

1.2.1 Il y a dix (10) catégories de poids de corps pour les juniors et seniors hommes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants :

1. 55 kg
2. 61 kg
3. 67 kg
4. 73 kg
5. 81 kg
6. 89 kg
7. 96 kg
8. 102 kg
9. 109 kg
10. +109 kg

1.2.2 Il y a dix (10) catégories de poids de corps pour les juniors et seniors femmes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :

1. 45 kg
2. 49 kg
3. 55 kg
4. 59 kg
5. 64 kg
6. 71 kg
7. 76 kg
8. 81 kg
9. 87 kg
10. + 87 kg

1.2.3 Il y a dix (10) catégories pour les « JEUNES » (masculins). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 49 kg
2. 55 kg
3. 61 kg
4. 67 kg
5. 73 kg
6. 81 kg
7. 89 kg
8. 96 kg
9. 102 kg
10. +102 kg

1.2.4 Il y a dix (10) catégories pour les « JEUNES » (féminines). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 40 kg
2. 45 kg
3. 49 kg
4. 55 kg
5. 59 kg
6. 64 kg
7. 71 kg
8. 76 kg
9. 81 kg
10. + 81 kg

1.2.5 Jeux Olympiques: catégories :

Masculins :

1. 61 kg
2. 73 kg
3. 89 kg
4. 102 kg
5. + 102 kg

Féminines :

1. 49 kg
2. 59 kg
3. 71 kg
4. 81 kg
5. + 81 kg

1.2.6 Catégories pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse :
(à définir ultérieurement par le CIO)

1.2.7 À chaque compétition de l'IWF chaque Fédération Membre peut engager une équipe de vingt (20) masculins et vingt (20) féminines, deux fois plus que le nombre de catégories du programme de la compétition plus deux de chaque sexe. Toutefois une équipe ne peut participer qu'avec un maximum de dix (10) masculins et dix (10) féminines, ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition, s'il en compte moins. L'équipe engagée doit être répartie dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

La Fédération doit déclarer le nombre d'athlètes et d'Officiels d'Équipes qui participeront.

Exceptions :

- Jeux Olympiques
- Jeux Olympiques de la Jeunesse
- Jeux Multisports autres qu'Olympiques

1.2.8 Au cours d'une compétition, un athlète ne peut participer que dans une (1) seule catégorie de poids de corps, sauf dans le cas où une compétition « Jeunes » est incluse dans une compétition « Junior/Senior ». Lors de manifestations combinant « Jeunes » et « Juniors/Seniors » les organisateurs doivent aménager le programme pour permettre aux athlètes de ne participer qu'une seule fois.

2 LES DEUX MOUVEMENTS

2.1 GENERALITES

- 2.1.1 En haltérophilie, l'IWF reconnaît deux (2) mouvements qui doivent être exécutés dans l'ordre suivant :
- a) L'arraché
 - b) L'épaulé-jeté

Les deux exercices doivent être exécutés à deux mains. Un maximum de trois (3) tentatives est accordé à chaque mouvement.

2.2 L'ARRACHÉ

- 2.2.1 La barre est centrée horizontalement sur le plateau. L'athlète se place derrière la barre. Il la saisit jambes fléchies, les mains en pronation et l'amène d'un seul mouvement, du plateau jusqu'au bout des bras tendus au-dessus de la tête soit « en flexion » soit « en fente ». Durant ce mouvement continu, la barre doit rester près du corps et peut glisser sur les cuisses. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'arraché. L'athlète rejoint la position finale à son rythme, d'une position de « fente » ou de « flexion ». En fin de mouvement, la charge doit être maintenue immobile, bras et jambes tendus, les pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre. L'athlète attend le signal des arbitres pour reposer la barre sur le plateau. Les arbitres donnent le signal de reposer la barre dès que l'athlète est complètement immobile.

2.3 L'ÉPAULÉ-JETÉ

- 2.3.1 Première partie, l'épaulé :

La barre est placée horizontalement au milieu du plateau. L'athlète se place derrière la barre. Il la saisit jambes fléchies, les mains en pronation et l'amène d'un seul mouvement, du plateau jusqu'aux épaules soit « en flexion » soit « en fente ». Durant ce mouvement continu, la barre doit rester près du corps et peut glisser sur les cuisses. La barre ne doit pas toucher la poitrine avant la position finale soit sur les clavicules, la poitrine ou les bras complètement fléchis. Les pieds de l'athlète doivent être replacés sur la même ligne et les jambes sont tendues avant d'effectuer le jeté. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'épaulé. L'athlète rejoint la position finale à son rythme, les pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre.

2.3.2 Deuxième partie, le jeté :

L'athlète doit se tenir immobile, les jambes complètement tendues avant de commencer le jeté. Après une flexion des jambes et une dynamique extension simultanée des bras et des jambes, l'athlète amène en un seul temps la barre au-dessus de la tête, bras tendus, « en fente » ou « en flexion ». L'athlète ramène ses pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre, bras et jambes complètement tendus. L'athlète attend le signal des arbitres pour reposer la barre sur le plateau.

Les arbitres donnent le signal de reposer la barre dès que l'athlète est immobile.

Avant le jeté, l'athlète peut replacer la barre pour les raisons suivantes :

- a) retirer ses pouces ou "décrocheter", si cette méthode est utilisée;
- b) mieux respirer;
- c) la barre provoque des douleurs;
- d) modifier l'écartement de ses mains.

Les modifications ci-dessus ne constituent pas une tentative supplémentaire de jeté.

2.4 RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS

- 2.4.1 La technique dite "crochetage" est autorisée. Elle consiste à recouvrir la dernière phalange du pouce avec les autres doigts de la même main pour tenir la barre.
- 2.4.2 A chaque mouvement, les arbitres doivent considérer comme "essai" toute tentative non terminée où la barre atteint la hauteur des genoux.
- 2.4.3 Après le signal des arbitres de reposer la barre sur le plateau, l'athlète doit la reposer devant lui. La barre peut être lâchée lorsqu'elle a dépassé la hauteur des épaules.
- 2.4.4 Un athlète qui, pour une raison quelconque, ne peut pas étendre complètement le(s) coude(s) doit en aviser les trois arbitres et le Jury avant le début de la compétition et le rappeler avant chaque tentative sur le plateau. Cela relève de l'entière responsabilité de l'athlète. Le jury peut appeler le Médecin de la Compétition pour examen.
- 2.4.5 Lors de l'arraché ou de l'épaulé, en position de flexion, l'athlète est autorisé à balancer le tronc pour se relever.
- 2.4.6 L'utilisation de magnésie (carbonate de magnésium) est autorisée.
- 2.4.7 L'utilisation de graisse, huile, eau, talc, crème ou de tout autre lubrifiant sur les cuisses est interdite. Il est demandé à l'athlète qui utilise un (des) lubrifiant(s) interdit(s) de l'(es) enlever immédiatement. Si le chronomètre a été déclenché, il continuera de tourner.
- 2.4.8 Il relève de l'entière responsabilité de l'athlète d'effectuer chaque tentative dans le respect du règlement international IWF et sous l'autorité des arbitres de la compétition.

2.5 MOUVEMENTS INCORRECTS

2.5.1 MOUVEMENTS INCORRECTS POUR TOUTES LES TENTATIVES

- 2.5.1.1 Tirer en suspension - c'est-à-dire temps d'arrêt au cours de la traction de bras.
- 2.5.1.2 Toucher le plateau avec toute autre partie du corps que les pieds pendant l'exécution d'un mouvement.
- 2.5.1.3 Temps d'arrêt pendant l'extension des bras.
- 2.5.1.4 Terminer en « développé » - c'est-à-dire continuer l'extension des bras après que l'athlète ait atteint le point le plus bas de sa « flexion » ou « fente » à l'arraché et/ou au jeté.
- 2.5.1.5 Flexion/extension des coudes à la réception.
- 2.5.1.6 Sortir du plateau ou toucher la surface extérieure au plateau avec n'importe quelle partie du corps avant l'exécution complète du geste.
- 2.5.1.7 Lâcher la barre au-dessus du niveau des épaules
- 2.5.1.8 Ne pas reposer entièrement la barre sur le plateau.
- 2.5.1.9 Ne pas faire face à l'arbitre central en début de mouvement.
- 2.5.1.10 Lâcher la barre avant le signal des arbitres d'un mouvement non terminé.
- 2.5.1.11 Contact de la barre avec les chaussures. Si l'athlète touche la barre avec sa chaussure avant la tentative les Arbitres appuient sur le bouton rouge. Si la barre est touchée avec la chaussure après un essai réussi la décision des arbitres ne peut être inversée, toutefois le Jury donnera un avertissement à l'athlète et s'il renouvelle son geste sur un essai suivant, ce sera « essai ».

2.5.2 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ARRACHÉ

- 2.5.2.1 Temps d'arrêt pendant l'exécution du mouvement.

2.5.3 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ÉPAULÉ

- 2.5.3.1 Reposer ou placer la barre sur la poitrine à un point intermédiaire avant sa position finale provoquant un « épaulé en deux temps »; souvent évoqué comme un « mauvais épaulé ».
- 2.5.3.2 Toucher les cuisses ou les genoux avec les coudes ou les avant-bras.

2.5.4 MOUVEMENTS INCORRECTS AU JETÉ

- 2.5.4.1 Tentative de jeté non terminée; ce qui inclut l'abaissement du tronc ou la flexion des genoux.
- 2.5.4.2 Toute oscillation provoquée de la barre pour en tirer un avantage. L'athlète doit être immobile avant de commencer le jeté.

2.6 MOUVEMENTS ET POSITIONS INCOMPLETS

- 2.6.1 Extension inégale ou incomplète des bras en fin de mouvement.
- 2.6.2 Ne pas terminer avec les pieds et la barre alignés et parallèles au plan du tronc.
- 2.6.3 Ne pas terminer avec les jambes complètement tendues.

3 INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS

3.1 LIEU DE COMPETITION

En haltérophilie, le lieu de compétition fait référence à l'aire de compétition qui comprend :

- Un plateau de compétition et une scène.
- Des tables pour les Officiels Techniques et la Gestion de la Compétition.
- Une aire d'échauffement.

3.1.1 LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET LA SCÈNE (précision)

- 3.1.1.1 Tous les mouvements doivent être effectués sur un plateau de compétition.
- 3.1.1.2 Une surface dégagée de cent (100) cm est obligatoire autour du plateau de compétition. Cette surface doit être plate et dégagée de tout obstacle y compris les disques de charge.
- 3.1.1.3 Si le plateau est placé sur une scène, celle-ci doit répondre aux spécifications de la réglementation du point 3.1.1.
- 3.1.1.4 De la magnésie et de la résine doivent être fournies près du plateau de compétition, du côté où les athlètes arrivent.
- 3.1.1.5 Des produits de nettoyage, désinfectants, antiseptiques, brosses métalliques, chiffons, balais, gants et autres fournitures de nettoyage et appareils doivent être disponibles à proximité de plateau / scène pour les chargeurs et le service de nettoyage.
- 3.1.1.6 Une civière doit être prévue près du plateau / de la scène.
- 3.1.1.7 Un secteur pour les Officiels des Équipes doit être prévu sur le lieu de compétition, mais pas sur la scène.
- 3.1.1.8 Les compétitions peuvent se dérouler simultanément sur plusieurs plateaux.

3.1.2 TABLES POUR OFFICIELS TECHNIQUES ET GESTION DE LA COMPÉTITION

L'emplacement des tables (et chaises) pour tous les Officiels Techniques et les Gestionnaires de la Compétition est identique pendant toutes les manifestations de l'IWF.

- 3.1.2.1 Table du Jury : le Jury se trouve à un endroit où la vue du plateau de compétition est claire et dégagée. La table du jury doit être placée au maximum à mille (1000) cm du centre du plateau entre les tables des arbitres central et latéral et située du côté de l'accès des athlètes au plateau.
Les organisateurs doivent prévoir de la surélever si la vue est gênée par la hauteur de la scène.
- 3.1.2.2 Tables des arbitres :
- l'arbitre central doit être assis à quatre cents (400) cm (mesurés à partir de l'avant) du plateau au bord arrière de la table de l'arbitre central dans l'alignement du centre du plateau.
 - les arbitres latéraux doivent être assis sur la même ligne et parallèlement à l'arbitre central et à trois cents / quatre cents (300/400) cm de lui.
 - les arbitres de réserve sont assis dans une zone dédiée du lieu de compétition.
 - Les organisateurs doivent prévoir de les surélever si la vue est gênée par la hauteur de la scène.
- 3.1.2.3 Table du Médecin de la Compétition : une table et une chaise doivent être fournies au Médecin de la Compétition près du point d'entrée des athlètes sur le plateau / scène, ainsi que dans la salle d'échauffement selon l'aménagement du site.
- 3.1.2.4 Tables pour la Gestion de la Compétition : des tables et des chaises en quantité suffisante doivent être fournies pour la Gestion de la Compétition et situées du côté de l'accès des athlètes au plateau / scène.
- 3.1.2.5 Secteur des Chargeurs : ils doivent avoir un espace réservé à l'opposé du point d'accès des athlètes au plateau / scène.
- 3.1.2.6 Table des Officiels de l'IWF : aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, une table et des chaises, situées de manière symétrique par rapport au jury, doivent être réservées pour trois à cinq (3 à 5) personnes.

3.1.3 SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

- 3.1.3.1 Pour se préparer à la compétition, les athlètes doivent pouvoir bénéficier d'une salle d'échauffement située près du plateau de compétition / scène selon la configuration du site.

La salle d'échauffement doit être équipée :

- D'une quantité suffisante de plateaux d'échauffement numérotés (commençant à un (1)).
- De barres, de magnésie, de résine, etc. en rapport avec le nombre de compétiteurs.
- De haut-parleurs reliés au système audio du secrétaire de compétition.
- D'une feuille de match en temps réel.

- D'un tableau d'essais.
- D'un chronomètre officiel.
- De la retransmission des images de la compétition.
- De tables pour les « **marshals** » (*contrôle des cartes d'athlète*) et le Médecin de la Compétition.
- De l'eau et des rafraichissements.
- De la glace pour les blessures.
- D'autres tables utilisables, si besoin.
- De douches (de préférence).

3.2 LIEUX – ESPACES SUPPLEMENTAIRES

- 3.2.1 Les espaces supplémentaires suivants doivent être fournis :
- Local de contrôle anti dopage.
 - Vestiaires avec douches.
 - Salle de repos pour les athlètes.
 - Bureau pour la Gestion de la Compétition.
 - Infirmerie / local médical.
 - Salle de réunion IWF.
 - Bureaux IWF (président, Secrétaire Général, secrétariat).
 - Centre de presse.
 - Sauna.
 - Espace des Officiels Techniques.
 - Salle d'entraînement (à l'extérieur, ou sur place de préférence).
 - Espace pour VIP.
 - Salles de pesée (officielle et test).
- 3.2.2 Seuls les appareils à photos, de vidéo ou drone professionnels autorisés par l'IWF sont admis sur les lieux, l'aire de compétition ou tout autre espace.

3.3 MATERIEL SPORTIF

3.3.1 DISPOSITIONS GENERALES

- 3.3.1.1 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Jeux Continentaux, Régionaux, et autres Jeux Multisports, Championnats du Monde, Continentaux, Régionaux et Compétitions Universitaires, seul le matériel agréé IWF sera utilisé.
- 3.3.1.2 Aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, le Conseil Exécutif de l'IWF choisit le fournisseur de barres et plateaux parmi les fabricants agréés par l'IWF.
- 3.3.1.3 L'utilisation du Système de Technologie et d'Information IWF est obligatoire aux Championnats du Monde (Jeunes, Juniors et Seniors), Championnats du Monde Universitaires, Grands Prix et Compétitions Continentales de Qualification Olympique.

3.3.2 LE PLATEAU

(précision)

- 3.3.2.1 L'utilisation de deux sortes de plateaux est autorisée par l'IWF : pour la Compétition et pour l'Échauffement. Les deux sortes de plateaux doivent répondre aux normes suivantes.
- 3.3.2.2 Le plateau de compétition :
- Carré
 - Quatre cents (400) cm de côté
 - Dix (10) cm de hauteur
- 3.3.2.3 Le plateau d'entraînement / d'échauffement :
- Trois cents (300) cm de large.
 - Deux cent cinquante à trois cents (250 à 300) cm de long.

3.3.3 LA BARRE

(précision)

- 3.3.3.1 La barre est constituée des éléments suivants :
- La barre
 - Les disques
 - Les colliers
- 3.3.3.2 La barre :
- Il y a deux (2) sortes de barres : les barres masculines et les barres féminines. Les deux sortes de barres doivent répondre aux normes suivantes :
- 3.3.3.3 Une barre masculine pèse vingt (20) kg.
- 3.3.3.4 Une barre féminine pèse quinze (15) kg.
- 3.3.3.5 Les disques :
- L'utilisation de deux (2) sortes de disques est autorisée par l'IWF : pour la Compétition et pour l'Entraînement. Ces deux sortes de disques doivent répondre aux normes suivantes :
- 3.3.3.6 Disques de compétition : (poids en kg avec couleur correspondante)
- 25 kg : rouge
 - 20 kg : bleu
 - 15 kg : jaune
 - 10 kg : vert
 - 5 kg : blanc
 - 2.5 kg : rouge
 - 2 kg : bleu
 - 1.5 kg : jaune
 - 1 kg : vert
 - 0.5 kg : blanc
- 3.3.3.7 Disques d'entraînement :
- Aux couleurs indiquées ci-dessus.
 - Peuvent être de couleur noire avec les bords aux normes de couleur et portant l'inscription « entraînement ».

- 3.3.3.8 Colliers
Pour maintenir les disques sur la barre, chaque barre doit être équipée de colliers. Les colliers doivent répondre aux normes suivantes :
- Deux (2) colliers par barre.
 - Poids : 2.5 kg chacun.
- 3.3.3.9 Les disques de compétition doivent être utilisés sur le plateau de compétition et à l'échauffement.
- 3.3.3.10 Les disques d'entraînement peuvent être utilisés dans la salle d'entraînement sauf pour les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse et selon toute autre décision de l'IWF.
- 3.3.3.11 **CHARGEMENT DE LA BARRE** (précision)
Les disques sont chargés et serrés par des colliers sur la barre. La barre est chargée d'abord avec les disques les plus lourds ensuite avec les plus légers par ordre décroissant vers l'extérieur. Les disques doivent être chargés de façon à ce que les Arbitres et le Jury puissent reconnaître le poids de chaque disque.
- 3.3.3.12 Un nombre suffisant de jeux de disques et de barres masculines et féminines doit être fourni pour chaque compétition.

3.3.4 BASCULES (précision)

- 3.3.4.1 Aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et toute autre manifestation choisie par l'IWF, plusieurs bascules identiques sont nécessaires.

3.3.5 NUMEROS ATHLETES / LAISSEZ-PASSER : ATHLETE / ECHAUFFEMENT (précision)

- 3.3.5.1 Les athlètes portent des numéros pour être identifiés pendant la compétition. Les numéros sont attribués aux athlètes de chaque groupe indiquant leur ordre de passage.
- 3.3.5.2 Les laissez-passer d'athlète sont délivrés aux athlètes de chaque groupe et ne sont valables que pour le groupe concerné.
- 3.3.5.3 Les laissez-passer pour l'échauffement sont portés pour permettre l'identification des Officiels d'Équipes pendant la compétition. Les laissez-passer sont délivrés aux Officiels d'Équipes pour chaque groupe et ne sont valables que pour le groupe concerné.
- 3.3.5.4 Des Cartes de Réclamation sont délivrées aux Athlètes / Equipes pour contester la décision des Arbitres / du Jury. Une (1) Carte de Réclamation est fournie à chaque athlète.

3.3.6 TECHNOLOGIE ET SYSTÈME D'INFORMATION

Ce système est une application complexe et intégrée de gestion de la compétition comprenant le logiciel de gestion de la compétition et le matériel suivant :

- 3.3.6.1 **LE SYSTÈME DES LAMPES D'ARBITRAGE** (précision)
- 3.3.6.2 Le Système des Lampes d'Arbitrage est le moyen par lequel les Arbitres jugent les tentatives.
- 3.3.6.3 Ce système comprend un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) Arbitres et un tableau de contrôle pour le Jury.
- 3.3.6.4 Chacun des Arbitres doit donner le signal « à terre » en appuyant sur le bouton blanc pour la décision « bon » ou rouge pour un « essai » selon le règlement en vigueur.
- 3.3.6.5 Quand deux (2) Arbitres ont donné des décisions identiques, un signal « à terre » visuel et sonore est donné à l'athlète pour reposer la barre sur le plateau.
- 3.3.6.6 Si un (1) Arbitre appuie sur le bouton blanc et un autre sur le rouge et que le troisième n'a pas donné de décision, ce dernier entendra un signal sonore intermittent du boîtier de contrôle lui enjoignant de rendre sa décision.
- 3.3.6.7 Le signal n'est qu'un rappel à l'Arbitre; les Arbitres doivent être sûrs de leurs décisions « bon » ou « essai ». Le signal ne doit pas imposer une décision à l'Arbitre. Quand deux (2) lampes blanches ou deux (2) lampes rouges ont été affichées par deux (2) ou trois (3) Arbitres et que le signal « à terre » a été vu et entendu, l'Arbitre qui n'a pas donné de décision est alerté par un signal sonore intermittent.
- 3.3.6.8 Trois (3) secondes après les trois (3) décisions des Arbitres le tableau des lampes de décision s'allume, indiquant les décisions individuelles des Arbitres avec les couleurs correspondantes, rouges ou blanches. Les lampes restent allumées au moins trois (3) secondes.
- 3.3.6.9 Après le signal sonore et visuel et avant l'affichage lumineux, les Arbitres ont trois (3) secondes pour modifier leur décision. Si un Arbitre ne l'a pas fait pendant ce délai, il doit lever le petit drapeau fourni pour signaler le changement de décision.
- 3.3.6.10 Quand les signaux sonores et visuels « à terre » ont été donnés et que l'athlète n'a pas reposé la barre, l'Arbitre central doit dire « à terre » et faire signe à l'athlète de reposer la barre sur le plateau.
- 3.3.6.11 Pendant la compétition, le Jury supervise les Arbitres à l'aide d'un tableau de contrôle. Chaque décision des Arbitres peut être vérifiée quand les lampes s'allument sur le tableau de contrôle au moment où les Arbitres donnent leur décision. Une décision trop lente, trop rapide ou absente doit pouvoir être identifiée pour prendre une décision immédiate ou différée. Si le Jury veut appeler un Arbitre à la table du Jury, le Président du Jury doit le faire en

appuyant sur le bouton du tableau de contrôle qui transmet un signal sonore à cet Arbitre.

- 3.3.6.12 **SYSTÈME DE CONTROLE DU JURY** (précision)
Les membres du jury donnent leur décision sur chaque tentative à l'aide du matériel situé sur leur table. Chaque membre du jury possède un boîtier avec un bouton-poussoir rouge et blanc.
- 3.3.6.13 **SYSTÈME DE COMMUNICATION**
Un interphone ou un téléphone doit être fourni pour une communication directe entre le jury, la direction de la compétition et le « *chief marshal* » (contrôleur des cartes d'athlètes).
- 3.3.6.14 **CHRONOMETRE** (précision)
Un chronomètre électronique décomptant le temps par seconde doit être utilisé. Il doit pouvoir être programmé à tout moment jusqu'à quinze (15) minutes.
- 3.3.6.15 **TABLEAU DES ESSAIS**
Le tableau des essais doit être bien visible sur le lieu de la compétition, à la fois dans la salle de compétition et dans la salle d'échauffement.
Les informations suivantes doivent être affichées sur le tableau d'essais :
- Le nom de l'athlète (nom de famille en majuscules suivi du prénom avec première lettre en majuscules et le reste en minuscules)
 - Code IWF/CIO
 - Charge tentée
 - Numéro de l'essai
 - Numéro de départ de l'athlète
 - Décision des arbitres (si elle ne s'affiche pas ailleurs)
 - Chronomètre (s'il ne s'affiche pas ailleurs)
- 3.3.6.16 **LA FEUILLE DE MATCH**
La feuille de match doit être placée bien en vue dans la salle de compétition pour afficher en direct le match et les résultats de la catégorie. En salle d'échauffement, la (les) feuille(s) de match doi(ven)t être présentée(s) dans l'ordre des numéros de départ (affichage en temps réel). Du côté du public, elle(s) peu(ven)t être présentée(s) selon le classement.
- 3.3.6.17 La feuille de match doit afficher les informations suivantes pour tous les athlètes du groupe ainsi que celles des trois (3) meilleurs athlètes des groupes précédents qui doivent être affichées tout le temps :
- Numéro de passage de l'athlète, par ordre numérique (avant la compétition).
 - Numéro de passage, dans l'ordre numérique ou dans l'ordre du classement (quand la compétition a commencé).
 - Le nom de chaque athlète, en fonction du numéro de départ attribué.
 - Année de naissance.
 - Code IWF/CIO
 - Trois (3) essais à l'arraché.
 - Trois (3) essais à l'épaulé-jeté.
 - Total.
 - Classement final.
 - Indication de l'athlète appelé et du suivant.

3.3.6.18 Les essais réussis et ceux manqués doivent être indiqués de manière différente (rayés ou en couleurs).

3.3.6.19 **AFFICHAGE DES RECORDS**

Les records de la catégorie doivent être affichés sur le lieu de compétition. L'information sur les records doit être disponible pour l'ensemble du groupe et doit être mise à jour dès qu'un nouveau record est établi.

3.3.6.20 **VIDEO**

Des écrans vidéo doivent être fournis sur le lieu de compétition, dans les salles de compétition et d'échauffement.

3.3.7 TECHNOLOGIE DE VIDEO PLAYBACK

(précision)

3.3.7.1 C'est une technologie qui permet de revoir la décision des arbitres ou du jury si elle est contestée ou en cas de désaccord parmi les membres du jury.

3.3.7.2 Aux Championnats du Monde Seniors, Juniors ou Jeunes, Jeux Olympiques et Jeux Olympiques des Jeunes, aux Championnats Continentaux et Régionaux, et toute Manifestation Mondiale de Qualification Olympique l'utilisation de cette technologie est obligatoire.

3.4 DOCUMENTS OFFICIELS

3.4.1 REGLEMENT DES COMPETITIONS

3.4.1.1 Quatre (4) mois avant le début de la manifestation IWF, la Fédération Membre / Comité d'Organisation hôte met en ligne le règlement de la manifestation IWF et le transmet par courrier électronique à toutes les parties concernées.

3.4.1.2 Le règlement de la manifestation IWF contient les informations suivantes :

- Date exacte de la manifestation, avec le programme détaillé de la compétition et des activités.
- Lieux de la compétition et d'entraînement.
- Total minimum d'inscription pour chaque catégorie de poids de corps
- (pour les Championnats du Monde seniors, si besoin)
Conditions financières.
- L'hébergement et le moyen de transport local proposés.
- Formulaire d'accréditation pour les media.
- Formulaire d'Inscription Préalable.
- Formulaire d'Inscription Finale.
- Moyen de contact du Comité d'Organisation.
- Toute autre information utile.

3.4.2 FORMULAIRES D'INSCRIPTION

3.4.2.1 Un Formulaire d'Inscription Préalable comporte :

- Fédération membre
- Noms des athlètes

- Dates de naissance des athlètes
- Catégories de poids de corps des athlètes
- Total d'engagement (performance de référence pour la répartition en groupes tenant compte du point 6.6.5)
- Noms des accompagnateurs officiels de l'équipe et leurs fonctions (responsable d'équipe, entraîneur, médecin, kiné, etc. ...)
- Signature et date.

3.4.2.2 Le maximum d'athlètes autorisé sur un Formulaire d'Inscription Préalable est de vingt (20) masculins et de vingt (20) féminines, ou deux fois le nombre de catégories de chaque sexe du programme de la compétition. La Fédération doit déclarer le nombre d'athlètes et d'Officiels d'Équipes qui participeront.

3.4.2.3 Un Formulaire d'Inscription Finale comporte :

- Fédération membre
- Noms des athlètes
- Dates de naissance des athlètes
- Catégorie de poids de corps des athlètes
- Total d'engagement (performance de référence pour la répartition en groupes tenant compte du point 6.6.5)
- Noms des accompagnateurs officiels de l'équipe et leurs fonctions (responsable d'équipe, entraîneur, médecin, kiné, etc. ...)
- Signature et date.

Le maximum d'athlètes autorisé sur un Formulaire d'Inscription Finale est de douze (12) pour les masculins et de douze (12) pour les féminines, ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition plus deux de chaque sexe, s'il en compte moins; cela signifie le nombre maximum d'athlètes autorisé(e)s à participer plus deux (2) athlètes de réserve par sexe). Les athlètes de réserve doivent être signalé(e)s sur le Formulaire d'Inscription Finale.

Seul(e)s les athlètes inscrit(e)s sur le Formulaire d'Inscription Préalable pourront être inclus(e)s sur le Formulaire d'Inscription Finale.

3.4.3 FORMULAIRES DE VERIFICATION

3.4.3.1 Le Formulaire de Vérification comporte - avec les informations correspondant à celles du Formulaire d'Inscription Finale :

- Fédération membre
- Noms des athlètes
- Dates de naissance des athlètes
- Catégorie de poids de corps des athlètes
- Total d'engagement
- Signature et date.

3.4.3.2 Dix (10) masculins et dix (10) féminines (équipe complète par sexe) ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition, s'il en compte moins; doivent être conservés sur le formulaire de vérification,

avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie de poids de corps, sauf si des compétitions de catégories d'âge différentes se déroulent en même temps.

3.4.4 INFORMATIONS – LISTE DE DEPART

3.4.4.1 Les informations de la liste de départ comportent :

- Le programme, avec date et horaire des compétitions, les groupes et les désignations d'Officiels Techniques.
- La liste des Officiels Techniques et leur affectation dans un groupe.
- La liste de départ de chaque groupe avec le numéro de tirage au sort des athlètes, leur nom, date de naissance, code IWF / CIO, total d'engagement.

3.4.5 LISTE DE PESEE

3.4.5.1 Éditées pour chaque groupe, les listes de pesée doivent comporter les informations suivantes pour tous les athlètes :

- Numéro de tirage au sort
- Nom
- Date de naissance
- Code IWF / CIO
- Total d'engagement
- Poids de corps
- Premiers essais à l'Arraché et à l'Épaulé-Jeté.
- Signature des Officiels Techniques de la pesée.

3.4.6 CARTE D'ATHLETE

3.4.6.1 Une Carte d'Athlète est éditée pour chaque athlète. C'est le document officiel pour enregistrer les déclarations des athlètes, essais et signatures ou initiales des Officiels d'Équipes / athlètes comme autorisé par le règlement.

Chaque Carte d'Athlète doit comporter les informations suivantes sur l'athlète :

- Nom
- Date de naissance
- Code IWF / CIO
- Poids de corps (catégorie)
- Groupe, le cas échéant.
- Total d'engagement
- Numéro attribué après la pesée.

3.4.7 LA FEUILLE DE MATCH

3.4.7.1 La Feuille de Match, manuscrite ou informatisée est le document officiel qui atteste des résultats de chaque groupe et comporte les informations suivantes sur chaque athlète :

- Numéro de départ
- Numéro de tirage au sort
- Nom

- Date de naissance
- Code IWF / CIO
- Poids de corps
- Tous les essais des deux mouvements
- Total
- Records, le cas échéant
- Signatures du Président du Jury et du directeur de Compétition

3.4.7.2 Les essais réussis ou manqués doivent y être reportés de façon différente (rayés ou en couleurs)

3.4.8 RESULTATS DEFINITIFS

3.4.8.1 Les résultats définitifs sont diffusés soit en version papier soit en version électronique / numérique auprès des délégations et toute partie concernée à la fin de la manifestation, et doivent contenir :

- Le programme.
- Le classement des équipes, avec la place des équipes, les codes IWF / CIO, les points de classification, le nombre d'athlètes.
- Les résultats de l'Arraché, de l'Épaulé-Jeté, du Total dans chaque catégorie de poids de corps, avec la place, le nom, la date de naissance, le code IWF / CIO, le poids de corps, les essais (ceux réussis ou manqués marqués différemment) et le résultat.
- Les nouveaux records, avec la catégorie de poids de corps, le nom, la date de naissance, le code IWF / CIO, le nouveau record.
- Les feuilles de match.

4 EQUIPEMENT DES ATHLETES

4.1 GENERALITES

4.1.1 Les athlètes doivent porter un maillot d'haltérophilie et des chaussures de sport.

4.1.2 Les athlètes peuvent porter les équipements suivants selon le règlement :

- Collant
- T-shirt
- Short
- Chaussettes
- Ceinture
- Bandage(s)
- Sparadrap(s)
- Bande(s)
- Gant(s) et / ou protection(s) de paumes
- Sous-vêtement(s)
- Bijoux / accessoires
- Accessoires de coiffure
- Accessoire sur la tête, éventuellement religieux.

4.2 TENUE

- 4.2.1 Les athlètes ne doivent porter qu'un seul maillot qui répond aux critères suivants :
- D'une seule pièce
 - Sans col
 - De n'importe quelle couleur
 - Ne doit pas recouvrir les coudes
 - Ne doit pas recouvrir les genoux
- 4.2.2 Les maillots peuvent être décorés ou marqués :
- Du nom de l'athlète
 - De son surnom
 - Du nom de son club
 - De sa fédération / son comité olympique
 - De son emblème national

4.3 CHAUSSURES

- 4.3.1 Les athlètes doivent porter des chaussures de sport.

4.4 CEINTURE

- 4.4.1 Une ceinture d'haltérophilie peut être portée, sur le maillot.
- 4.4.2 Sa largeur maximale est de douze (12) centimètres.

4.5 BANDAGES, SPARADRAPS ET BANDES ADHESIVES

- 4.5.1 Les bandages sont des bandes non-adhésives d'une variété de matériaux; les plus courants : gaze, crêpe médical, néoprène / caoutchouc ou cuir.
- 4.5.1.1 La longueur des bandages n'est pas limitée.
- 4.5.1.2 Des bandages élastiques d'une seule pièce, des genouillères en néoprène / caoutchoutées, des protège-rotules qui permettent un mouvement libre, peuvent être portés sur les genoux. Les bandages de genoux / protections ne doivent pas être renforcées par des boucles, des sangles, des baleines, en plastique ou en métal.
- 4.5.1.3 Des bandages peuvent être portés à l'intérieur et à l'extérieur de la main et être attachés au poignet.
- 4.5.1.4 Les bandages ne doivent jamais être attachés à la barre.
- 4.5.1.5 Les bandages au niveau du tronc peuvent être portés sous le maillot.
- 4.5.1.6 Les bandages (ou autres) ne sont pas autorisés dans une zone de dix (10) cm au niveau du coude. C'est-à-dire cinq (5) cm au-dessus et au-dessous du coude.

- 4.5.2** Les sparadraps sont de petits pansements adhésifs généralement faits de tissu, de plastique, de caoutchouc avec un tampon absorbant. On les utilise pour recouvrir de petites blessures.
- 4.5.2.1 Les sparadraps peuvent être utilisés pour recouvrir de petites blessures, si besoin.
- 4.5.2.2 Les sparadraps portés sur les doigts et le pouce ne doivent pas dépasser le bout du doigt.
- 4.5.2.3 Les sparadraps ne doivent jamais être attachés à la barre.
- 4.5.3** Les bandes adhésives sont faites de coton rigide ou de rayonne et appelées bandes athlétiques, médicales ou de sport. Elles peuvent aussi être des bandes élastiques thérapeutiques (bandes de kinésithérapie) qui sont des bandes de coton élastique adhésives, de couleurs multiples.
- 4.5.3.1 Les bandes adhésives portées sur les doigts et le pouce ne doivent pas dépasser le bout du doigt.
- 4.5.3.2 Des bandes adhésives peuvent être portés à l'intérieur et à l'extérieur de la main et être attachés au poignet.
- 4.5.3.3 Les bandes adhésives ne doivent jamais être attachées à la barre.
- 4.5.3.4 Les bandes adhésives (ou autres) ne sont pas autorisées dans une zone de dix (10) cm au niveau du coude. C'est-à-dire cinq (5) cm au-dessus et au-dessous du coude.
- 4.5.3.5 Les bandes adhésives peuvent être portées sous n'importe quelle pièce de la tenue de l'athlète y compris d'autres bandages sur le corps – sauf les coudes. Les bandes portées sur l'avant-bras ou le bras ne doivent pas atteindre la zone du coude. La zone du coude se situe de cinq (5) cm au-dessus du coude à cinq (5) cm au-dessous du coude.

4. GANTS ET PROTECTION DES PAUMES

- 4.6.1 Le port de gants sans doigts est autorisé pour protéger la paume des mains (gants cyclistes, protections de gymnastique).
- 4.6.2 Les gants ne peuvent recouvrir que la première phalange des doigts.
- 4.6.3 Si un sparadrap ou une bande adhésive est portée sur les doigts, il doit y avoir une séparation visible entre le sparadrap ou la bande et le gant ou la protection.

4.7 AUTRES EQUIPEMENTS

- 4.7.1 Un seul collant peut être porté sous le maillot. Il doit répondre aux critères suivants :
- D'une ou deux pièces

- Doit être ajusté
 - Sans col
 - Peut recouvrir les coudes et les genoux
 - De n'importe quelle couleur
 - Sans marque ni dessin
- 4.7.2 Un seul T-shirt peut être porté sous le maillot. Il doit répondre aux critères suivants :
- Sans col
 - Ne doit pas recouvrir les coudes
 - De n'importe quelle couleur
- 4.7.3 Un seul short peut être porté sous le maillot et ne doit pas dépasser de ce maillot. Il doit répondre aux critères suivants :
- Doit être ajusté
 - Ne doit pas recouvrir les genoux
 - De n'importe quelle couleur
- 4.7.4 Un T-shirt et un short ne peuvent pas remplacer le maillot.
- 4.7.5 Les cheveux et tout ce qui est porté sur la tête sont considérés comme faisant partie de la tête.
- 4.7.6 Lors des compétitions, les athlètes participent avec la tenue fournie / approuvée par leur fédération. À noter, la cérémonie de remise des médailles fait partie de la compétition.

4.8 APPAREILS ELECTRONIQUES PERSONNELS

- 4.8.1 Les équipements électroniques personnels (i-Pods, tablettes, téléphones mobiles, etc.) sont interdits sur le plateau de compétition / scène. L'appareillage médical (appareils auditifs – ou autres) constitue une exception. Les équipements électroniques personnels peuvent être utilisés en salle d'échauffement. L'IWF, la fédération d'accueil, le comité d'organisation, ou n'importe quel comité d'organisation ne sont pas responsables des biens personnels des athlètes, des Officiels d'Équipes et des Officiels Techniques.

4.9 IDENTIFICATION DU FABRICANT

- 4.9.1 Lors de toutes les manifestations IWF les identifications suivantes sont autorisées sur chaque article de la tenue des athlètes avec une surface totale de cinq cents (500) cm² par article :
- a) L'identification (logo, nom ou combinaison des deux) du fabricant du produit et / ou
 - b) L'identification du sponsor commercial de l'athlète (logo, nom ou combinaison des deux)
- Les logos distincts du fabricant ne sont pas pris en compte pour l'application de cette règle.
- 4.9.2 Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse les règles du CIO prévaudront sur l'identification du fabricant.

5 COMPETITIONS

5.1 MANIFESTATIONS IWF

(précision)

- 5.1.1 Les Manifestations IWF sont les compétitions internationales d'haltérophilie figurant comme « Manifestation IWF » dans le calendrier IWF et selon la réglementation IWF. Il y a trois sortes de Manifestations :
- qualificatives pour les Jeux Olympiques.
 - non qualificatives
 - manifestations en ligne

NOTE :

Les Manifestations en ligne seront considérées comme officielles après accord préalable du Comité Exécutif de l'IWF. Un tel accord étant donné en cas de circonstance exceptionnelle et étudié au cas par cas.

Les Manifestations qualificatives pour les Jeux Olympiques sont soumises au Système de Qualification Olympique.

- 5.1.2 Les organisateurs de Manifestations IWF doivent garantir l'entrée sans condition à tout participant de toute Fédération Membre autorisée.
- 5.1.3 Toutes les Manifestations IWF doivent inclure les deux (2) mouvements individuels.
- 5.1.4 Aucune autre Manifestation IWF ne peut être organisée trente (30) jours avant ou après les Championnats de Monde IWF ou FISU, ou les Jeux Olympiques / Jeux Olympiques de la Jeunesse, sauf accord de l'IWF.

5.2 CHAMPIONNATS DU MONDE IWF - conditions

(précision)

- 5.2.1 Des médailles d'or, argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le Total dans chaque catégorie de poids de corps.
- 5.2.2 **Championnats du Monde IWF Jeunes, Juniors et Seniors**
- 5.2.2.1 Les Championnats du Monde IWF des Jeunes ont lieu tous les ans sauf l'année des Jeux Olympiques d'Été.
- 5.2.2.2 Les Championnats du Monde Juniors ont lieu tous les ans.
- 5.2.2.3 Les Championnats du Monde Seniors ont lieu tous les ans avec dix (10) catégories de poids de corps.
L'année des Jeux Olympiques, l'IWF peut autoriser des Championnats du Monde (Seniors).
- 5.2.2.4 Aux Championnats du Monde IWF, seuls les athlètes qualifiés par l'IWF peuvent participer.

5.2.3 **Championnats du Monde Universitaires FISU.**

- 5.2.3.1 Sous couvert d'une attribution par la FISU à une fédération membre de la FISU, les Championnats du Monde Universitaires sont organisés toutes les années paires sous l'égide / contrôle de la FISU et de ses règlements.
- 5.2.3.2 L'IWF est représentée par un Délégué de l'IWF désigné pour chaque Championnat du Monde Universitaire.
- 5.2.3.3 Dans tous les secteurs de l'organisation sportive et technique spécifique de la manifestation, le règlement IWF doit être appliqué, autant que possible.
- 5.2.3.4 L'attribution est soumise au respect des règles d'attribution de la FISU, et à celles de l'IWF (Constitution et Règlements).
- 5.2.3.5 L'IWF sera consultée pour l'attribution, la préparation et mise en œuvre du Championnat.
- 5.2.3.6 L'implication de la Fédération Membre dans l'organisation du Championnat est encouragée et attendue.
- 5.2.3.7 En accord avec le Comité d'Organisation, au moins trente-deux (32) Officiels Techniques seront désignés pour le déroulement du Championnat.

5.3 **CONDITIONS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE**

- 5.3.1 Un Comité National Olympique doit engager les athlètes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse conformément à la réglementation concernant la qualification aux Jeux Olympiques.
- 5.3.2 **Jeux Olympiques**
 - 5.3.2.1 Dès que possible mais au plus tard vingt-quatre (24) mois avant l'ouverture des Jeux Olympiques et en relation avec le Comité exécutif de l'IWF, le CIO, les Délégués Techniques de l'IWF et le Comité d'Organisation des JO, l'IWF communiquera les informations correspondantes aux Fédérations Membres.
 - 5.3.2.2 Tous les documents sportifs et réglementaires liés doivent être approuvés par l'IWF avant publication.
 - 5.3.2.3 Des médailles d'or, argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places au Total dans chaque catégorie de poids de corps.
 - 5.3.2.4 Le Comité Exécutif de l'IWF désigne deux (2) Délégués Techniques pour les JO dont la tâche est d'assurer la coordination et l'assistance à l'organisation technique de la compétition d'haltérophilie.
- 5.3.3 **Jeux Olympiques de la Jeunesse**
 - 5.3.3.1 Les dispositions 5.3.2 s'appliquent, lorsque cela est possible.

- 5.3.3.2 Un Délégué pour la Manifestation est désigné pour les JO de la Jeunesse dont la tâche est d'assurer la coordination et l'assistance à l'organisation technique de la compétition d'haltérophilie.

5.4 CONDITIONS POUR JEUX MULTISPORTS AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES, JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE ET UNIVERSIADES.

- 5.4.1 Les compétitions d'haltérophilie à tous les Jeux Multisports (continentaux, régionaux ou autre) doivent être supervisées par l'IWF.
- 5.4.2 Tous les documents sportifs et réglementaires liés doivent être approuvés par l'IWF avant publication. Le règlement des Jeux Multisports doit être fourni en anglais et dans toute autre langue que le Comité d'Organisation des Jeux juge nécessaire.
- 5.4.3 L'IWF inspecte toutes les installations et les équipements sportifs et agréé les Officiels Techniques Internationaux de l'haltérophilie en relation avec la Fédération Continentale ou Régionale concernée et / ou le Comité d'Organisation des Jeux.
- 5.4.4 Un Délégué Technique de l'IWF sera désigné pour aider le Comité d'Organisation des Jeux. Il doit être présent avant l'ouverture des Jeux pour s'assurer que les lieux et les équipements sportifs sont adaptés et que le règlement international est respecté.
- 5.4.5 L'IWF peut être représentée soit par le Président, le Secrétaire Général, soit par un délégué désigné en accord avec le Président et le Secrétaire Général de l'IWF.
- 5.4.6 Le Comité d'Organisation des Jeux doit prendre en charge le voyage, l'hébergement et la restauration du délégué IWF pour les Jeux.
- 5.4.7 Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le total dans chaque catégorie de poids de corps, sauf indication contraire du Comité d'Organisation des Jeux et de l'IWF.

5.5 UNIVERSIADES

- 5.5.1 Les compétitions d'haltérophilie aux Universiades d'Été, organisées les années impaires sous l'égide de la FISU, sont régies par les Règlements FISU / IWF des Universiades élaborés en commun et validés par les deux organisations.

6 PROCEDURE POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION IWF

6.1 AVANT LA COMPETITION – INSCRIPTIONS

- 6.1.1 Les participants ne peuvent être officiellement inscrits que par leur Fédération d'origine au moyen du Système d'Inscription En Ligne ou des Formulaires d'Inscription Préalable et d'Inscription Finale. Le Conseil Exécutif de l'IWF peut accorder des inscriptions spéciales et autoriser les participations d'athlètes réfugié(e)s ou déplacé(e)s qualifié(e)s, selon les textes en vigueur de l'IWF.
- 6.1.2 Pour pouvoir participer aux Manifestations IWF, les Athlètes doivent satisfaire aux exigences de localisation conformément aux règlements anti-dopage de l'IWF.
- 6.1.3 Le Formulaire d'Inscription Préalable doit être envoyé (par fax ou mail) à la Fédération organisatrice / Comité d'Organisation avec une copie au Secrétariat IWF soixante jours (60) avant le Congrès Technique / Conférence.
Pour les Championnats du Monde IWF (Seniors, Juniors ou de la Jeunesse), le Formulaire d'Inscription Préalable doit être envoyé à l'IWF dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant le Congrès Technique / Conférence.
- 6.1.4 Le Formulaire d'Inscription Finale doit être envoyé (par fax ou mail) à la fédération organisatrice / Comité d'Organisation avec copie au Secrétariat IWF quatorze jours (14) avant le Congrès Technique / Conférence.
Pour les Championnats du Monde IWF (Seniors, Juniors ou de la Jeunesse), seul(e)s les athlètes figurant sur le Formulaire d'Inscription Préalable pourront être inscrit(e)s sur le Formulaire d'Inscription Finale.
- 6.1.5 La Fédération organisatrice / Comité d'Organisation a le droit d'utiliser les noms des engagés sur les formulaires d'inscription finale pour les réservations dans l'un des hôtels officiels réservés. En cas de non utilisation de l'une / des chambres de l'hôtel réservé, la fédération est tenue de régler des frais d'annulation à la Fédération hôte / Comité d'Organisation pour toute la durée de chaque réservation.
- 6.1.6 Les Formulaires d'Inscription Finale doivent être validés par l'IWF. Les Formulaires d'Inscription Préalable non validés, incomplets, et / ou incorrects ne seront pas acceptés.
- 6.1.7 Les athlètes non-inscrits sur le Formulaire d'Inscription Finale ne peuvent pas participer à la Manifestation.
- 6.1.8 Pour les Championnats du Monde (Jeunes, Juniors et Seniors), une liste de départ par catégories doit être publiée sur le site de l'IWF au plus tard cinq (5) jours avant la date de Vérification des Formulaires d'Inscription Finale.

6.2 VERIFICATION DES INSCRIPTIONS FINALES

- 6.2.1 Une réunion de Vérification des formulaires d'inscription finale présidée par le Directeur de la Compétition / Directeur Technique doit se tenir avant le Congrès Technique / Conférence.

- 6.2.2 Une copie du passeport de chaque athlète participant doit être présentée à la réunion de Vérification par l'Officiel de l'Équipe correspondant.
- 6.2.3 Lors de la réunion de Vérification des Inscriptions Finales chaque équipe participante reçoit un formulaire de vérification pour lequel elle est sollicitée / et peut faire ce qui suit :
- Corriger l'orthographe des noms
 - Corriger les dates de naissance
 - Modifier la catégorie de poids de corps
 - Modifier le total d'engagement
- 6.2.4 Le remplacement d'athlètes n'est pas autorisé.
- 6.2.5 Il ne doit rester au maximum sur le Formulaire de Vérification que dix (10) masculins et dix (10) féminines, ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition, s'il en compte moins; avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie de poids de corps, sauf si des compétitions de groupes d'âge différents ont lieu en même temps. Tout athlète supplémentaire doit être retiré.
- 6.2.6 Lorsque Le Formulaire de Vérification est vérifié, signé et retourné les engagements sont considérés comme définitifs.
- 6.2.7 Les équipes non représentées à la Réunion de Vérification des Inscriptions doivent accepter l'information figurant sur leur Formulaire d'Inscription Finale comme ferme et définitive.

6.3 TIRAGE AU SORT ET CONGRES / CONFERENCE TECHNIQUE

- 6.3.1 Après la Vérification des Inscriptions Finales un tirage au sort aléatoire est effectué pour chaque athlète engagé définitivement. Les athlètes conservent ce numéro tout au long de la Manifestation. Il est utilisé pour l'ordre de passage à la pesée et en compétition dans leur groupe.
- 6.3.2 Les catégories de poids de corps peuvent être divisées en deux (2) groupes ou plus par le Directeur de Compétition / Délégué Technique selon les totaux d'engagement. Dix-huit (18) athlètes au maximum peuvent constituer un groupe.
- 6.3.3 Si deux (2) athlètes ou plus ont le même total d'engagement, ils peuvent être répartis dans des groupes différents en fonction de leur numéro de tirage au sort (par exemple : le plus petit numéro dans le groupe A; et le plus grand dans le groupe B).
- 6.3.4 Avant le début de la manifestation se tiendra un Congrès Technique / Conférence où les équipes participantes et toutes les parties concernées recevront les informations nécessaires.

6.4 PESEE

(précision)

- 6.4.1 La pesée commence deux (2) heures avant le début de la compétition du groupe concerné. Elle dure une (1) heure.
- 6.4.2 Dès que l'athlète est au poids dans sa catégorie, les Officiels d'Équipe doivent recevoir des laissez-passer pour accéder à la salle d'échauffement comme suit – et par groupe :
- Un (1) athlète – trois (3) laissez-passer.
 - Deux (2) athlètes – quatre (4) laissez-passer.
 - Pour chaque athlète supplémentaire (pour catégories / compétitions multiples) deux (2) laissez-passer par athlète.

6.5 PRESENTATION

- 6.5.1 La compétition commence officiellement par la présentation des athlètes. Après la présentation des athlètes et avant celle des Officiels Techniques, le chronomètre est lancé pour dix (10) minutes.
- 6.5.2 Les athlètes du groupe sont présentés dans l'ordre des numéros de départ.
- 6.5.3 Les Officiels Techniques du groupe sont ensuite présentés après quoi ils apportent leur carnet d'Officiel au Président du Jury.

6.6 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 6.6.1 La barre est chargée progressivement. L'athlète ayant demandé la plus petite charge commence. Lorsque le poids annoncé est chargé sur la barre, et que le chronomètre est lancé, la charge ne peut plus être diminuée. L'athlète / Officiel de l'Équipe doit donc suivre la progression des charges pour être prêt à effectuer la tentative avec le poids choisi. Cela relève de l'entière responsabilité de l'athlète / Officiel d'Équipe.
En cas d'erreur dans l'ordre de passage, due à une faute de l'Athlète, d'un Officiel d'Équipe, des Officiels Techniques ou de l'Annonceur, l'ordre de passage prévu par le règlement sera appliqué pour le classement des athlètes.
- 6.6.2 Le poids de la barre doit toujours être un multiple de un (1) kg.
- 6.6.3 La progression automatique après l'essai réussi d'un athlète doit être au minimum d'un (1) kg. En cas d'échec le poids sur la barre reste automatiquement le même.
- 6.6.4 Les charges minimum qui peuvent être demandées dans les compétitions IWF sont :
- Hommes = vingt-six (26) kg (la barre, les colliers et deux (2) disques de 0.5 kg)
 - Femmes = vingt et un (21) kg (la barre, les colliers et deux (2) disques de 0.5 kg)

6.6.5 Règle des 20 kg

Le total des barres de départ annoncées et tentées à l'arraché et l'épaulé-jeté ne pourra pas être inférieur de plus de vingt (20) kg au total d'engagement final vérifié. Le jury exclura l'athlète de la compétition si cette règle n'est pas acceptée.

La règle ci-dessus est communément appelé « règle des 20kg ».

6.6.6 ORDRE D'APPEL (précision)

Les quatre (4) critères suivants sont à prendre en compte pour l'ordre d'appel des athlètes :

1. Le poids de la barre (le plus léger en premier).
2. Le numéro de l'essai (le plus petit en premier).
3. L'ordre de passage de (des) la tentative(s) précédente(s) (l'athlète passé le plus tôt en premier).
4. Le numéro de départ de l'athlète (le plus petit en premier). Pour l'attribution des numéros de départ voir le point 6.4 - « pesée ».

6.6.7 Chaque athlète bénéficie d'une (1) minute entre l'appel de son nom et le début de la tentative. Après trente (30) secondes un signal de rappel retentit.

Si un / une athlète effectue deux (2) tentatives consécutives, il / elle bénéficie de deux (2) minutes avant la deuxième (exception : voir le point 6.6.8).

Trente (30) secondes après le début du temps imparti et trente (30) secondes avant la fin du temps imparti, un signal de rappel retentit. Si à la fin du temps imparti, l'athlète n'a pas soulevé la charge la barre du plateau pour une tentative, cette tentative sera déclarée « essai » par les trois (3) Arbitres.

Le chronomètre est déclenché soit à la fin de l'appel pour la tentative en anglais par le Secrétaire soit quand la barre est chargée et que les chargeurs ont quitté le plateau, selon la dernière action réalisée. Le chronomètre doit être arrêté si quelqu'un d'autre que l'athlète monte sur le plateau.

6.6.8 Un athlète ne bénéficie plus que d'une minute si, appelé pour deux (2) tentatives consécutives, l'ordre d'appel a changé et que le chronomètre a été lancé pour un autre athlète.

6.6.9 Le poids annoncé par le Secrétaire doit être immédiatement affiché sur le tableau d'essais.

6.6.10 Quand un athlète veut augmenter ou diminuer la charge initialement demandée, l'Officiel d'Équipe / athlète doit en informer le *Chief Marshal (contrôleur des cartes d'athlète)* en signant la Carte d'Athlète. Pour augmenter la charge l'Officiel d'Équipe / athlète doit signer la Carte d'Athlète avant l'appel final (sauf point 6.6.12). Pour la diminuer le chronomètre ne doit pas avoir été lancé.

NOTE : Après la pesée toute modification d'essai(s) déclaré(s) est considérée comme faisant partie des deux changements autorisés.

6.6.11 L'appel final est le signal donné par le chronomètre trente (30) secondes avant la fin du temps imparti.

6.6.12 Avant la première tentative et entre deux tentatives, l'Officiel d'Équipe / athlète doit inscrire et signer la tentative suivante sur la Carte d'Athlète, aussi bien pour la validation que pour la progression automatique. Cette signature autorise deux (2) changements.

Si l'Officiel d'Équipe / athlète n'a rien indiqué avant l'appel final (30 secondes), l'athlète sera appelé selon la progression automatique. Quand un athlète effectue deux (2) essais consécutifs (avec deux (2) minutes) de temps imparti, l'Officiel d'Équipe / athlète doit annoncer l'essai suivant pendant les trente (30) secondes après l'appel, même s'il s'agit de la progression automatique.

L'absence d'inscription entraîne la perte des deux (2) changements. L'athlète ne pourra alors que suivre la progression automatique (point 7.9).

- 6.6.13 Si un Officiel d'Équipe / athlète demande un changement de barre et que ce même athlète est appelé pour cette nouvelle tentative plus lourde, le chronomètre est arrêté pendant le chargement. Une fois la barre chargée, le chronomètre continue de tourner. Si l'Officiel d'Équipe / athlète demande un changement de barre et qu'ainsi il devra succéder à un autre athlète le délai normal d'une (1) minute s'applique pour sa prochaine tentative (point 7.9).
- 6.6.14 L'Officiel d'Équipe / athlète doit signer la Carte d'Athlète pour un abandon de tentative(s) à l'Arraché, à l'Épaulé-jeté ou les deux. La Carte d'Athlète doit être remplie et signée pour signifier l'abandon de la (des) tentative(s).
Une fois la Carte d'Athlète signée l'abandon est officiel et l'athlète ne peut pas reprendre la compétition à cette tentative. L'abandon est annoncé.
- 6.6.15 Pendant la compétition, seuls les Officiels Techniques, le personnel autorisé, les Officiels d'Équipes autorisés (point 6.4) et les athlètes du groupe concerné ont accès à l'aire de compétition.
- 6.6.16 Trois (3) Officiels d'Équipes seulement sont autorisés à se trouver dans l'espace matérialisé d'accès au plateau / scène.

6.7 INTERRUPTION

- 6.7.1 Après l'arraché, il y a une interruption de dix (10) minutes afin de permettre aux athlètes de s'échauffer pour l'épaulé-jeté.
- 6.7.2 Le Jury peut, à sa discrétion et en accord avec le Directeur de la Compétition / Directeur Technique, raccourcir ou allonger cette interruption. Cette information doit être délivrée à toutes les parties concernées (athlètes, Officiels d'Équipes, Officiels Techniques, production, media, spectateurs, etc.).

6.8 CLASSEMENT DES ATHLETES ET DES EQUIPES

6.8.1 CLASSEMENT DES ATHLETES

Le titre de champion est attribué dans les mouvements individuels à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le Total (qui est la somme du meilleur Arraché et du meilleur Épaulé-Jeté). Les athlètes qui remportent les premières, deuxièmes et troisièmes places dans les deux (2) mouvements et au total dans chaque manifestation IWF reçoivent respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze.

6.8.2 Facteurs à prendre en compte pour le classement des athlètes à l'Arraché et l'Épaulé-Jeté :

1. Meilleur résultat – le plus élevé est premier; si identique, alors :
2. Numéro du meilleur essai réussi - l'Athlète ayant obtenu le résultat le plus tôt selon l'ordre d'appel prévu au point 6.6.6.

Facteurs à prendre en compte pour le classement des athlètes au Total :

1. Meilleur résultat – le plus élevé est premier; si identique, alors :
2. Numéro d'essai du meilleur Épaulé-Jeté - l'Athlète qui réalise le Total le premier selon l'ordre d'appel prévu au point 6.6.6.

En cas d'égalité dans différents groupes, l'(les) athlètes ayant participé le plus tôt ser(ont)a classé(s) avant, quel que soit le numéro d'ordre des essais ayant permis ce résultat. (voir précision 6.8).

6.8.3 **CLASSEMENT DES EQUIPES**

Aux Championnats du Monde et Continentaux et autres manifestations IWF, le classement des équipes est effectué en additionnant les points de chaque équipier selon le barème suivant :

1 ère place : 28 points	10 ème place : 16 points	19 ème place : 7 points
2 ème place : 25 points	11 ème place : 15 points	20 ème place : 6 points
3 ème place : 23 points	12 ème place : 14 points	21 ème place : 5 points
4 ème place : 22 points	13 ème place : 13 points	22 ème place : 4 points
5 ème place : 21 points	14 ème place : 12 points	23 ème place : 3 points
6 ème place : 20 points	15 ème place : 11 points	24 ème place : 2 points
7 ème place : 19 points	16 ème place : 10 points	25 ème place : 1 point
8 ème place : 18 points	17 ème place : 9 points	
9 ème place : 17 points	18 ème place : 8 points	

6.8.4 Aux Championnats du Monde et autres manifestations IWF les points seront attribués à l'Arraché, à l'Épaulé-Jeté et au Total à chaque équipe pour le classement par équipes.

6.8.5 Lorsque deux (2) équipes ou plus obtiennent le même nombre de points au classement par équipes, l'équipe qui a le plus de meilleures places obtient le classement le plus élevé.

6.8.6 Les athlètes n'ayant validé aucune tentative à l'Arraché ne sont pas éliminés de la compétition (sauf cas 6.8.8). Ils peuvent participer à l'Épaulé-Jeté et obtenir les points prévus pour le classement par équipes selon leur place obtenue à l'Épaulé-Jeté. Ils n'obtiennent pas de points au Total.

6.8.7 Les athlètes ayant réussi l'Arraché mais n'ayant validé aucune tentative à l'Épaulé-Jeté obtiennent les points prévus pour le classement par équipes selon leur place obtenue à l'Arraché mais n'obtiennent pas de points au Total.

- 6.8.8 Dans les compétitions où les médailles sont attribuées seulement au Total les athlètes n'ayant validé aucune tentative à l'Arraché sont éliminés de la compétition et ne peuvent pas continuer à l'Épaulé-Jeté. Ces athlètes, ainsi que ceux n'ayant validé aucune tentative à l'Épaulé-Jeté ne marquent pas de points pour leur équipe.

6.9 CEREMONIE DES MEDAILLES

(précision)

- 6.9.1 Lors de chaque manifestation IWF, une cérémonie des médailles est organisée à la fin de chaque catégorie de poids de corps.

7 OFFICIELS TECHNIQUES

7.1 DEFINITION

Un Officiel Technique est défini comme une personne qui contrôle le déroulement d'une compétition en appliquant les règles et règlements sportifs, pour émettre des jugements sur la transgression de la règle, la performance, le délai et le classement. Un Officiel Technique se comporte comme un juge impartial de la compétition sportive. Ce qui implique l'obligation d'agir avec exactitude, cohérence, objectivité et le sens le plus élevé de l'intégrité.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES

- 7.2.1 Un nombre suffisant d'Officiels Techniques doit être désigné pour exercer à chaque Manifestation IWF. Seuls des Officiels Techniques Internationaux participent aux Manifestations de l'IWF. Les Officiels Techniques retenus pour les Manifestations IWF ne doivent pas être impliqués dans l'entraînement ou l'assistance d'athlètes pendant la compétition.
- 7.2.2 Lors des manifestations de l'IWF, les postes d'Officiels Techniques suivant doivent être pourvus :
- Jury
 - Directeur de Compétition
 - Arbitres
 - Contrôleurs Techniques
 - *Chief Marshal(s)* (contrôle des cartes d'athlètes)
 - Chronométrateur(s)
 - Secrétaire de compétition
 - Médecin(s) de la Compétition
- 7.2.3 Les Officiels Techniques doivent porter la tenue d'Officiel Technique IWF :
- Veste bleu marine (code couleur : PMS 2767)
 - Pantalon / jupe bleu marine (code couleur : PMS 2767)
 - Chemise blanche
 - Cravate IWF / foulard IWF

- Ceinture noire /bleue foncée (hommes)
- Chaussettes noires /bleues foncées (hommes)
- Chaussettes noires /bleues foncées/couleur de la peau (femmes en pantalon)
- Bas noirs /bleus foncés/couleur de la peau (femmes en jupe)
- Chaussures de ville noires
- Insigne métallique d'OT de l'IWF, sur le revers gauche de la veste.
- Écusson d'OT de l'IWF, cousu sur la poche de poitrine gauche.

Par temps chaud ou selon les lieux, avec l'autorisation du Président du jury, la veste et / ou la cravate / foulard peuvent être retirés. Les vestes, cravates / foulards doivent toujours être portés pour la présentation et la Cérémonie des Médailles, sauf avis contraire de l'IWF.

Aux Jeux Olympiques et autres Jeux Multisports, seule la tenue du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques / Comité d'Organisation peut être portée. S'il n'y a pas de tenue prévue pour ces Jeux, les Officiels Techniques doivent porter celle de l'IWF, si besoin.

- 7.2.4 Avant la réunion des Officiels Techniques, les Officiels Techniques sont affectés à des groupes et à des postes par le Président du Comité Technique et / ou le Directeur de la Compétition.
- 7.2.5 Avant le début de la manifestation, une réunion des Officiels Techniques doit avoir lieu. Obligatoire aux Championnats de Monde (Jeunes / Juniors / Seniors) et si possible aux autres Manifestations, une deuxième réunion d'Officiels Techniques se tiendra environ en milieu de la manifestation. La participation aux deux réunions est obligatoire pour les Officiels Techniques désignés.
- 7.2.6 Les membres des groupes doivent être composés d'Officiels Techniques de pays différents et doivent inclure des hommes et des femmes.
- 7.2.7 Les Officiels Techniques doivent être à leurs postes au plus tard trente (30) minutes avant d'exercer et doivent être présents dans l'aire de compétition au plus tard dix (10) minutes avant la présentation des athlètes.
- 7.2.8 Les Officiels Techniques doivent présenter leur carnet au P r é s i d e n t d u J u r y après la présentation et la reprendre après la compétition.

7.3 PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES

(précision)

- 7.3.1 L'IWF émet et enregistre les carnets d'Officiels Techniques Internationaux, les Certificats de Capacité et les licences.
- 7.3.2 Les Officiels Techniques Internationaux sont classés en trois (3) catégories, et les carnets sont émis comme suit :
- a) **Catégorie 1** : Les détenteurs de ce carnet peuvent officier à tous les niveaux des manifestations internationales, y compris les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.

- b) **Catégorie 2** : Les détenteurs de ce carnet peuvent officier à tous les niveaux des manifestations internationales, sauf les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.
- c) **Certificat de capacité** : Les détenteurs de ce carnet peuvent aider à tous les niveaux des manifestations internationales, y compris les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades, sauf aux postes où le carnet d'Officiel Technique de catégories 1 ou 2 est exigé, conformément au règlement international.

7.3.3 Les carnets d'Officiels Techniques et les Certificats de Capacité sont émis à la demande des Fédérations Membres.

7.3.4 Licence : à la demande des Fédérations Membres, l'IWF émet des licences d'Officiel Technique et de Certificat de Capacité valables pour chaque olympiade, jusqu'à la fin de l'année olympique suivante (ex : 01/01/2017 / 31/12/2020). La possession d'une licence en cours de validité est la condition pour officier lors des Manifestations IWF.

7.3.5 Pour passer d'Arbitre National à Officiel Technique de catégorie 2, les conditions suivantes sont à remplir :

Les candidats :

- a) Doivent avoir exercé les fonctions d'Arbitre National au moins pendant cinq (5) ans.
- b) Doivent être proposés par leur Fédération.
- c) Doivent avoir une connaissance complète des règlements internationaux.
- d) Doivent prouver leur compétence lors d'un examen pratique organisé par leur Fédération selon les règlements IWF.
- e) Doivent obtenir 90 % ou plus lors de l'examen pratique.
- f) Doivent obtenir 85 % ou plus au questionnaire IWF en vigueur, préparé et révisé ponctuellement par l'IWF.

NOTE : le pourcentage pris en compte pour l'examen d'Officiel Technique est arrondi (ex : 89.74 = 90 % ; 89.45 = 89 %).

7.3.6 Pour passer d'Officiel Technique de catégorie 2 à Officiel Technique de catégorie 1, les conditions suivantes sont à remplir :

Les candidats :

- a) Doivent avoir exercé les fonctions d'Officiel Technique de catégorie 2 au moins pendant deux (2) ans.
- b) Doivent prouver leur compétence à trois (3) Officiels Techniques de catégorie 1 lors d'un examen pratique organisé selon les règlements IWF; peuvent être examinés lors de n'importe quelle Manifestation IWF, sauf les Championnats du Monde et Jeux Olympiques.
- c) Doivent obtenir 95 % ou plus lors de l'examen pratique.
- d) Doivent obtenir 90 % ou plus au questionnaire IWF en vigueur, préparé et révisé ponctuellement par l'IWF.
- e) Doivent être capable de comprendre et de s'exprimer simplement en anglais.

NOTE : le pourcentage pris en compte pour l'examen d'Officiel Technique est arrondi (ex : 89.74 = 90 % ; 89.45 = 89 %).

7.4 OFFICIELS TECHNIQUES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE ET JEUX OLYMPIQUES

7.4.1 PRINCIPES POUR LA SELECTION DES OFFICIELS TECHNIQUES

Les principes de sélection IWF des Officiels Techniques pour les manifestations de l'IWF sont les suivants :

1. Égalité entre les sexes; en utilisant les principes du CIO comme référence
2. Représentation continentale / équilibre
3. Participation des Fédérations participant à la Manifestation
4. Conditions pour être retenu :
 - Qualification adaptée
 - Licence à jour
 - Tenue officielle
 - Disponibilité pour toute la durée de la manifestation
 - Responsabilité / compétence

7.4.2 Procédure de sélection / désignation

- 7.4.2.1 A la demande de l'IWF, les Fédérations peuvent proposer des Officiels Techniques pour officier aux Championnats du Monde.
 - 7.4.2.2 Les Fédérations ne peuvent désigner que des Officiels Techniques de leur pays.
 - 7.4.2.3 Le Comité Technique / Comité Médical de l'IWF procède au choix définitif parmi la liste des Officiels Techniques proposés, en accord avec le Président de l'IWF et le Président du Comité Technique / Médical.
 - 7.4.2.4 Au moins trente-six (36) Officiels Techniques doivent être désignés par l'IWF par rapport au programme de la compétition.
 - 7.4.2.5 Les Fédérations ayant proposé des Officiels Techniques sont avisées de la désignation – ou non – de leurs Officiels Techniques.
 - 7.4.2.6 Si nécessaire, et à sa discrétion absolue, l'IWF se réserve le droit de nommer des Officiels Techniques autres que ceux proposés par les Fédérations. Ces Officiels Techniques et leur fédération en seront dûment avisés.
- 7.4.3 Le Président du Comité Technique / Médical de l'IWF, en accord avec le Directeur de la Compétition, désigne les Officiels Techniques retenus pour les catégories spécifiques ou groupes avant le début de la compétition.
- 7.4.4 Aux Jeux Olympiques, les Officiels Techniques sont désignés six (6) mois avant le début des Jeux par le Comité exécutif de l'IWF, à partir de la liste des candidats proposés par les Fédérations et sur recommandation du Comité Technique / Médical de l'IWF.
Si nécessaire, et à sa discrétion absolue, l'IWF se réserve le droit de nommer des Officiels Techniques autres que ceux proposés par les Fédérations. Ces Officiels Techniques et leur fédération en seront dûment avisés.

- 7.4.5 Les Officiels Techniques retenus ne doivent pas faire partie de leur équipe nationale.
- 7.4.6 Les Officiels Techniques désignés pour la manifestation, et absents sans raison valable notifiée au Secrétariat de l'IWF et au Président du Comité Technique, pourront être écartés de toute sélection ultérieure pour une période de deux (2) ans.

7.5 LE JURY

(précision)

- 7.5.1 Le Jury a le contrôle ultime sur le lieu de compétition et sa fonction première est de s'assurer que les règlements sont correctement suivis et appliqués.
- 7.5.2 Tous les membres du Jury doivent être des Officiels Techniques de catégorie 1.
- 7.5.3 Lors des Manifestations IWF, chaque Jury est composé de trois (3) ou cinq (5) membres, dont l'un est le Président. Aux Championnats du Monde Seniors, Juniors et Jeunes le jury est composé de deux (2) groupes de cinq (5) membres chacun, l'un d'entre eux est le Président. Le Jury peut comprendre jusqu'à deux (2) membres de réserve.
- 7.5.4 Tout au long de la compétition / Manifestation, après avoir observé le travail des Officiels Techniques, les membres du Jury peuvent mettre en évidence tout événement spécial dans un rapport écrit. Le Président du Jury peut adresser les rapports au président du Comité Technique, au président de l'IWF et/ou au Secrétaire Général de l'IWF.
- 7.5.5 Tout au long de la compétition et après un premier avertissement, le Jury peut, par vote unanime, remplacer un Officiel Technique dont les décisions prouvent son incompetence.
- 7.5.6 L'impartialité des Officiels Techniques ne doit pas être mise en doute. Des erreurs d'arbitrage peuvent se produire involontairement, et dans ces cas, l'Officiel Technique est autorisé à expliquer sa décision au Jury, s'il le souhaite ou si on le lui demande.
- 7.5.7 Quand le Système Vidéo n'est pas en service, le Jury a le pouvoir de modifier une décision quand la décision des Arbitres a été jugée techniquement incorrecte à l'unanimité du Jury. Pour modifier la décision, le Jury peut appeler les Arbitres concernés pour une demande d'explication. Si l'explication est acceptée il n'y a pas de suite, sinon la décision est modifiée. L'Athlète / Officiel d'Équipe sera informé de cette décision ainsi que sa raison par le Contrôleur Technique ou tout autre Officiel Technique comme demandé par le Président du Jury. Elle sera aussi annoncée au micro.

Quand le Système Vidéo est en service un vote majoritaire des Membres du Jury est nécessaire pour modifier une décision après son utilisation.

Lorsque la décision de la majorité des membres du Jury est différente de celle des Arbitres, le Jury peut appeler les Arbitres pour une demande d'explication. Si l'explication est acceptée il n'y a pas de suite. Si elle ne l'est pas et que le Jury est unanime, la décision des Arbitres sera modifiée. Lors de Manifestations où la composition d'un Jury est de trois (3) personnes, à défaut d'unanimité en première instance, le Jury ne peut prendre aucune décision.

- 7.5.8 Pour appliquer la règle ci-dessus, les membres du Jury doivent donner leur décision sur chaque essai au moyen de l'appareil de contrôle du Jury situé sur la table. Les membres du Jury donnent leur décision lorsque l'athlète a reposé la barre sur le plateau (point 3.3.6).
Les membres du Jury ne doivent pas influencer ou tenter d'influencer les autres membres du Jury.
- 7.5.9 Le Jury n'est pas un jury d'appel; il n'y a pas d'appel possible contre la décision du Jury sauf par la procédure de Contestation prévue au point 3.3.7.
Le Jury a le pouvoir de réprimander / sanctionner un athlète / Officiel d'Équipe pour une conduite inappropriée sur le lieu de compétition. En particulier, si cette conduite inappropriée (actes ou paroles) représente une menace pour un Officiel Technique ou un personnel de l'IWF dans l'exercice de ses fonctions. Le Président du Jury, en accord avec le Président de l'IWF, le Secrétaire Général de l'IWF ou le Directeur de la Compétition est responsable de la mise en œuvre d'une éventuelle réprimande / sanction.
- 7.5.10 Quand la décision de la majorité des membres du Jury diffère de celles des Arbitres, le Jury peut revoir la décision des Arbitres et/ou sa propre décision au moyen du système de *Video/Replay*.
- 7.5.11 Tout au long de la compétition, le Jury doit veiller à faire appliquer l'article 6.6.5.
- 7.5.12 Les membres du jury de réserve sont assis à un endroit dédié du lieu de compétition et pas à la table du jury sauf s'ils sont appelés pour remplacer l'un des autres membres du jury.
- 7.5.13 Les membres du Jury doivent rester à leur place pendant la cérémonie des médailles, et s'assurer que les Arbitres le restent aussi.
- 7.5.14 Le Président du Jury doit prendre en compte l'éventuelle nécessité de rappeler des athlètes du groupe B ou d'autres groupes pour rejoindre les athlètes du groupe A s'ils peuvent être médaillé(e)s.
- 7.5.15 Si un essai est manqué à cause d'une barre non chargée de façon symétrique, ou si le plateau est endommagé, ou si les disques se déplacent pendant la tentative; ou s'il y a une incursion ou toute autre interférence extérieure, le Jury doit accorder un autre essai à l'athlète concerné(e).
- 7.5.16 Le Jury décide si les petits disques (2 kg, 1.5 kg, 1kg et 0.5 kg) doivent être chargés à l'intérieur ou à l'extérieur des colliers.
- 7.5.17 S'il y a eu une erreur de chargement ou si l'Annonneur a fait une grave erreur lors de l'appel du nom d'un athlète ou pour un essai, le Jury doit accorder une autre tentative (voir précision 7.5).
- 7.5.18 Le Président du Jury contrôle et signe tous les carnets d'Officiels Techniques.
- 7.5.19 A chaque manifestation IWF, le Président du Jury ou le Directeur de Compétition doit désigner quelqu'un pour remplir une feuille de match de secours.
- 7.5.20 Le Président du Jury contrôle et signe la feuille de match officielle.

7.6 LE DIRECTEUR DE COMPETITION

- 7.6.1 Le Directeur de Compétition contrôle le déroulement de la compétition en totale collaboration avec le Jury et le délégué Technique (s'il a été désigné).

Les fonctions du Directeur de Compétition sont les suivantes :

- 7.6.2 Il affecte les Officiels par groupes / postes.
- 7.6.3 Il vérifie les listes d'athlètes et les répartit en groupes, si besoin, en fonction des totaux d'engagement vérifiés.
- 7.6.4 Il supervise le tirage au sort.
- 7.6.5 Il supervise l'ordre de passage en compétition, y compris le système de gestion de la compétition et la distribution de tous les documents officiels de la compétition.
- 7.6.6 Il supervise l'enregistrement des nouveaux records établis pendant la compétition.
- 7.6.7 Il suit et fait appliquer la règle 6.6.5.
- 7.6.8 Il vérifie et signe la feuille de match officielle.

7.7 LES ARBITRES

- 7.7.1 Le rôle principal des Arbitres est de donner une décision sur les tentatives des athlètes.
- 7.7.2 Pour toutes les manifestations de l'IWF quatre (4) Arbitres sont désignés pour chaque groupe. Le rôle des Arbitres consiste à être Arbitre Central, Arbitres Latéraux (2) et un (1) Arbitre de Réserve. Les Arbitres doivent occuper tous les postes à l'intérieur d'un groupe. Chaque groupe d'Arbitres doit être composé de deux (2) hommes et deux (2) femmes.
- 7.7.3 Avant la compétition les Arbitres doivent vérifier en collaboration avec les autres Officiels Techniques :
- que l'équipement sportif nécessaire fonctionne correctement,
 - que tous les athlètes soient pesés dans la limite de leur catégorie de poids vérifiée pendant le temps imparti.
- 7.7.4 Pendant la compétition, les arbitres vérifient que :
- le poids sur la barre correspond bien à celui annoncé
 - que seul l'athlète ou les chargeurs déplacent la barre sur le plateau. Il est interdit à un Officiel d'Équipe de déplacer, centrer ou nettoyer la barre.

- si l'athlète, pendant l'exécution de son geste se déplace dans une position gênant vision de l'arbitre, l'arbitre concerné peut se déplacer pour pouvoir observer correctement le geste. Si l'(les) Arbitre(s) se déplace(nt) il(s) doi(ven)t emporter le petit drapeau rouge/blanc pour donner la décision à la fin de l'exécution.
- La règle 6.6.5 est appliquée (à la pesée).

NOTE : les athlètes déficients visuels peuvent être accompagné(e)s par un entraîneur / guide pour les aider dans leur position de départ. L'entraîneur / guide doit avoir quitté le plateau avant le début du mouvement.

- 7.7.5 Les trois (3) Arbitres ont les mêmes droits pour juger les tentatives. Ils le font au moyen du Système d'Arbitrage selon les procédures de l'article 3.3.6. Les Arbitres doivent s'assurer de donner à l'athlète toutes ses chances de réaliser son essai. Lorsque l'Arbitre s'est assuré que l'athlète a terminé son essai, il / elle donne sa décision au moyen du signal approprié.
- 7.7.6 Dès qu'un Arbitre a validé une tentative, il appuie aussitôt sur le bouton blanc du boîtier de contrôle.
- 7.7.7 Si un Arbitre ne valide pas une tentative, il appuie aussitôt sur le bouton rouge du boîtier de contrôle. Un arbitre qui aperçoit une erreur ou faute pendant l'exécution doit appuyer immédiatement sur le bouton rouge.
- 7.7.8 Un essai est réussi avec deux (2) ou trois (3) lampes blanches ; il est refusé avec deux (2) ou trois (3) lampes rouges.
- 7.7.9 Si le Système d'Arbitrage est inutilisable, l'Arbitre Central donne le signal « à terre » et les Arbitres donnent leur décision au moyen des petits drapeaux rouges ou blancs. Le signal « à terre » doit être visible et audible (c'est-à-dire : l'Arbitre Central doit simultanément dire « à terre » et abaisser le bras). Avant de donner le signal « à terre » l'Arbitre Central s'assure de la confirmation des deux (2) Arbitres Latéraux. De même, si un (1) des Arbitres Latéraux voit une faute grave pendant l'exécution il (elle) doit lever le drapeau rouge pour attirer l'attention sur la faute. S'il y a accord de l'autre Arbitre Latéral ou de l'Arbitre Central, il y a majorité d'opinions et l'Arbitre Central doit arrêter la tentative et donner le signal de reposer la barre sur le plateau.
- 7.7.10 L'Arbitre de réserve doit s'asseoir à un emplacement désigné de la salle de compétition de façon à pouvoir répondre à toute sollicitation du Président du Jury.
- 7.7.11 Pendant la Cérémonie des Médailles les Arbitres doivent rester à leur place.

7.8 LE CONTROLEUR TECHNIQUE

- 7.8.1 Les Contrôleurs techniques sont nécessaires pour aider le Directeur de Compétition et le Président du Jury à superviser le déroulement de la compétition.

7.8.2 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, au moins deux (2) Contrôleurs Techniques sont désignés par groupe.

Les fonctions du Contrôleur Technique sont les suivantes :

- 7.8.3 Il s'assure que l'aire de compétition et les équipements sportifs sont conformes au règlement IWF.
- 7.8.4 Il s'assure que tous les Officiels Techniques portent la tenue adéquate et informe le Président du Jury des manquements.
- 7.8.5 Avant le début de la compétition, il inspecte la tenue des athlètes et fait appliquer le règlement IWF, le cas échéant. Lorsqu'une modification doit être apportée à la tenue d'un(e) athlète ou qu'un lubrifiant doit être enlevé et que l'athlète a été appelé(e), le règlement en vigueur doit être appliqué.
- 7.8.6 Au cours de la compétition, il s'assure que seuls les Officiels d'Équipes autorisés accompagnent l'athlète sur l'aire de compétition.
- 7.8.7 Il s'assure que c'est l'athlète appelé par l'Annonceur qui monte sur la scène / plateau; même pendant le chargement de la barre.
- 7.8.8 Il s'assure que seul l'athlète déplace la barre pendant l'exécution du geste.
- 7.8.9 Il vérifie le nettoyage de la barre et du plateau avec l'aide des Chargeurs.
- 7.8.10 Au besoin, il aide à la distribution, à l'application correcte et à la fixation des numéros d'athlètes en salle d'échauffement.
- 7.8.11 Il accepte, conserve et restitue (si le Jury accepte la Réclamation) les Cartes de Réclamation.
- 7.8.12 Au besoin, il aide les personnes chargées du contrôle anti dopage.
- 7.8.13 Il contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.9 LE « CHIEF MARSHAL » (CONTROLEUR DES CARTES D'ATHLETE) (précision)

- 7.9.1 La principale fonction du « *Chief Marshall* » est d'accepter ou de refuser les modifications faites par les Officiels d'Équipe / athlète au sujet de déclarations ou tentatives sur les Cartes d'Athlète, selon la réglementation en vigueur.
- 7.9.2 Le « *Chief Marshall* » communique les informations prises en compte en terme de déclaration ou de tentative à la table de Direction de la Compétition au moyen d'un téléphone direct / interphone ou d'un équipement informatique.
- 7.9.3 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, le « *Chief Marshal* » doit être un Officiel Technique anglophone de Catégorie 1 désigné par l'IWF.
- 7.9.4 En cas de besoin, des Assistants « *Marshals* » peuvent être désignés.
- 7.9.5 Il contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.10 LE CHRONOMETREUR

- 7.10.1 Pour chaque évènement IWF, la Fédération hôte / le Comité d'Organisation doit désigner des Chronomètres.
- 7.10.2 Les Chronomètres doivent détenir un carnet international ou national d'Officiel Technique, ou un Certificat de Capacité de l'IWF sauf lors d'évènements régis par l'article 7.3.2.
- 7.10.3 Le Chronomètreur utilise le chronomètre selon le règlement IWF.
- 7.10.4 Au début de chaque essai, les Chronomètres préparent et font partir le chronomètre à une (1) minute (60 secondes) ou deux (2) minutes (120 secondes) selon l'article 6.6 du règlement. Le chronomètre est déclenché quand l'annonceur termine l'appel pour la tentative en anglais ou quand la barre est chargée et que les chargeurs ont quitté le plateau, selon la dernière action réalisée.
- 7.10.5 Le Chronomètreur arrête immédiatement le chronomètre dès que la barre quitte le plateau.
- 7.10.6 Le Chronomètreur relance le chronomètre si la barre n'atteint pas la hauteur des genoux de l'athlète.
- 7.10.7 Dix (10) minutes avant le début de la compétition (présentation des athlètes), le chronomètreur déclenche le chronomètre.
- 7.10.8 Pour s'acquitter au mieux de sa tâche, le Chronomètreur coopère étroitement avec l'Annonceur et le Président du Jury.

7.11 LE SECRETAIRE DE COMPETITION

- 7.11.1 Le Secrétaire de Compétition est responsable de l'étude et de la collecte d'informations nécessaires au bon déroulement de la compétition, ainsi que de la diffusion des informations validées.
- 7.11.2 Le Secrétaire de Compétition doit gérer la pesée et son déroulement.
- 7.11.3 A l'issue de la pesée, le Secrétaire de Compétition peut être sollicité pour aider sur un autre secteur de la compétition.
- 7.11.4 Il doit accomplir sa tâche en collaboration avec le Jury, le Directeur de la Compétition et le(s) Contrôleur(s) Technique(s).
- 7.11.5 Le Secrétaire de Compétition supervise les pesées et attribue les rôles des Officiels Techniques pendant celle-ci.

- 7.11.6 Le Secrétaire de Compétition attribue, gère et / ou distribue soit à la pesée, soit à la salle d'échauffement trente (30) minutes avant le début de la compétition les équipements / fournitures suivantes :
- plateaux d'échauffement
 - recueille les accréditations des athlètes et distribue les laissez-passer d'Athlète / Cartes de Réclamation et porte les Cartes d'Athlète à la table du "Chief Marshall".
 - laissez-passer pour l'accès à l'échauffement
 - numéros d'athlètes et épingles
 - autocollants numérotés des Officiels d'Équipe (facultatif)
- 7.11.7 Le Secrétaire de Compétition contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.12 L'ANNONCEUR

- 7.12.1 Le rôle de l'Annonceur est de faire les annonces adéquates pour le bon déroulement de la compétition, pour chaque tentative, comprenant au moins :
- les instructions pour les chargeurs pour mettre le poids demandé
 - le nom de l'athlète
 - la Fédération / CNO de l'athlète
 - le numéro de l'essai de l'athlète
 - annonce du nom du concurrent suivant
 - la décision des Arbitres « bon » ou « essai »
- 7.12.2 En cas de besoin, un assistant peut être désigné dont la fonction est de relever les changements de barres en provenance du « Chief Marshal » et d'en informer l'Annonceur.
- 7.12.3 L'Annonceur présente les Athlètes et les Officiels Techniques, et fait toutes les annonces concernant la compétition.
- 7.12.4 L'Annonceur, s'il en a le temps et si le cours de la compétition le permet, peut faire des annonces non-sportives pour informer le public ou toute partie concernée.
- 7.12.5 L'Annonceur procède à la Cérémonie des Médailles selon le point 6.9 du règlement.
- 7.12.6 En l'absence d'un Appareil de Gestion de Compétition, l'Annonceur doit être un Officiel Technique International de Catégorie 1 ou 2.

7.13 LE MEDECIN DE LA COMPETITION

- 7.13.1 Lors des Évènements IWF les Médecins de la Compétition doivent être médecins qualifiés régulièrement enregistrés et assurés professionnellement. Les Médecins de la Compétition doivent être titulaires d'une qualification ALS (Advanced Life Support) ou équivalente. Ils doivent détenir un Carnet d'Officiel Technique International ou un Certificat de Capacité.

- 7.13.2 Les Médecins de la Compétition doivent être présents du début à la fin de la compétition.
- 7.13.3 Les Médecins de la Compétition doivent connaître et utiliser le local médical, et si besoin aider au contrôle anti-dopage.
- 7.13.4 Les Médecins de la Compétition doivent être prêt à effectuer les soins en cas de blessure ou maladie.
- 7.13.5 Les Médecins de la Compétition doivent coopérer avec les médecins d'équipe et aviser les Officiels d'Équipe et les athlètes sur la possibilité de continuer la compétition après une blessure.
- 7.13.6 Aux Championnats du Monde et Jeux Olympiques deux (2) Médecins doivent être de service en même temps. Les Médecins de la Compétition se trouvent sur l'aire de compétition : un (1) près de la salle d'échauffement, l'autre à proximité de la scène / plateau.
- 7.13.7 En cas de besoin, il peut être demandé aux médecins d'équipes d'aider les Médecins de la Compétition. En cas de nécessité médicale, l'athlète doit accepter que le(s) Médecin(s) de la Compétition de l'IWF s'occupe de lui / elle.
- 7.13.8 Les Médecins de la Compétition désignés par l'IWF sont responsables sur l'aire de compétition, ils ne le sont plus hors de cet espace.
- 7.13.9 En cas d'accident ou de blessure, le(s) Médecin(s) de la Compétition doit évaluer la situation et décider si un traitement doit être prodigué par le service médical local ou par le médecin de l'équipe. En l'absence de médecin d'équipe, le Médecin de la Compétition de fournir l'assistance ou de déléguer le traitement au service de soins local.

7.14 PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE (précision)

Pendant les compétitions, les Officiels Techniques sont assistés de personnel supplémentaire tels les Chargeurs ou les chargés de la relation avec l'Aire de Compétition.

8 LES RECORDS

- 8.1 Un record est une performance qui améliore la précédente d'au moins un (1) kg.
- 8.2 L'IWF reconnaît les records du monde jeunes, juniors, seniors, Olympiques et d'Universiades, dans chaque catégorie de poids de corps masculine et féminine, à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le Total.
- 8.3 Les Jeunes peuvent établir des records Jeunes, Juniors et Seniors.
- 8.4 Les Juniors peuvent établir des records Juniors et Seniors.
- 8.5 Les Seniors peuvent établir des records Seniors.
- 8.6 Les records du monde, continentaux ou régionaux ne peuvent être établis que lors des manifestations IWF figurant au calendrier IWF.
- 8.7 Les records Olympiques ne peuvent être battus qu'aux Jeux Olympiques.
- 8.8 Les records d'Universiades ne peuvent être battus qu'aux Universiades.
- 8.9 Lorsque toutes les catégories de poids de corps IWF sont au programme d'une compétition, les records du Monde ne peuvent être battus que dans la catégorie de poids de corps et d'âge où l'athlète a été engagé. Les "Jeunes" athlètes (participant à des compétitions Seniors / Juniors) peuvent battre les records "Jeunes" de leur catégorie de poids et d'âge de la pesée. Les athlètes Juniors (participant à des compétitions Seniors) peuvent battre les records Juniors de leur catégorie d'âge de la pesée.
- Les records olympiques ne peuvent être battus que dans la catégorie de poids de corps des Jeux Olympiques dans laquelle l'athlète est engagé.
- Lors de compétitions avec seulement quelques catégories de poids de corps IWF, les records du Monde d'une catégorie de poids et d'âge non représentée peuvent être battus dans la catégorie d'âge et de poids de corps enregistrée lors de la pesée.
- 8.10 Les records doivent figurer sur la feuille de match et faire apparaître les renseignements suivants :
- nouveau record
 - La catégorie : Arraché / Épaulé ou Total
 - Type de record (catégorie d'âge, du monde / olympique/universiade)
 - Nom de la manifestation, date et lieu

- 8.11 Si deux (2) athlètes ou plus réalisent la même performance et qu'un nouveau record est établi, le détenteur du nouveau record est celui qui l'a réalisé le premier en tenant compte de la séquence de la compétition si elle a été divisée en groupes.
- 8.12 Les records sont homologués une fois que l'athlète a satisfait au contrôle anti-dopage en conformité avec les règlements anti-dopage de l'IWF.

9 LES CEREMONIES

9.1 LA CEREMONIE D'OUVERTURE (précision)

Une cérémonie d'ouverture a lieu au début de chaque Manifestation IWF selon l'article 9.1 et les accords entre la Fédération hôte / le Comité d'Organisation.

9.2 LA CEREMONIE DE CLOTURE (précision)

Une cérémonie de clôture a lieu à la fin de chaque compétition IWF selon l'article 9.2 et les accords entre la Fédération hôte / le comité d'Organisation.

10 CLAUSES PARTICULIERES

10.1 DIVERGENCES D'INTERPRETATION

En cas de divergence d'interprétation entre la version anglaise des règlements techniques de l'IWF (contenus, matériels et moyens) et toute autre traduction, la version anglaise prévaudra.

10.2 INTERPRETATION

En cas de besoin de clarification, d'interprétation, d'information supplémentaire, il peut être fait appel au Comité Technique de l'IWF.

10.3 PROTHESES

Les prothèses sont autorisées. Elles ne doivent pas être alimentées en énergie (ou en stocker) pour la restituer lors des tentatives en compétition.



REGLEMENT

... précisions ...

1.2 CATÉGORIES DE POIDS DE CORPS

MASCULINS - JU / SE	
55 KG =	< = 55,00
61 KG =	55,01 ==> 61,00
67 KG =	61,01 ==> 67,00
73 KG =	67,01 ==> 73,00
81 KG =	73,01 ==> 81,00
89 KG =	81,01 ==> 89,00
96 KG =	89,01 ==> 96,00
102 KG =	96,01 ==> 102,00
109 KG =	102,01 ==> 109,00
+ 109 KG =	> 109,00

FEMININES - JU / SE	
45 KG =	< = 45
49 KG =	45,01 ==> 49,00
55 KG =	49,01 ==> 55,00
59 KG =	55,01 ==> 59,00
64 KG =	59,01 ==> 64,00
71 KG =	64,01 ==> 71,00
76 KG =	71,01 ==> 76,00
81 KG =	76,01 ==> 81,00
87 KG =	81,00 ==> 87,00
+ 87 KG =	> 87,00

MASCULINS - JEUNES	
49 KG =	< = 49,00
55 KG =	49,01 ==> 55,00
61 KG =	55,01 ==> 61,00
67 KG =	61,01 ==> 67,00
73 KG =	67,01 ==> 73,00
81 KG =	73,01 ==> 81,00
89 KG =	81,01 ==> 89,00
96 KG =	89,01 ==> 96,00
102 KG =	96,00 ==> 102,00
+ 102 KG =	> 102,00

FEMININES - JEUNES	
40 KG =	< = 40
45 KG =	40,01 ==> 45,00
49 KG =	45,01 ==> 49,00
55 KG =	49,01 ==> 55,00
59 KG =	55,01 ==> 59,00
64 KG =	59,01 ==> 64,00
71 KG =	64,01 ==> 71,00
76 KG =	71,01 ==> 76,00
81 KG =	76,01 ==> 81,00
+ 81 KG =	> 81,00

MASCULINS - OLYMPIQUES	
61 KG =	< = 61,00
73 KG =	61,01 ==> 73,00
89 KG =	73,01 ==> 89,00
102 KG =	89,01 ==> 102,00
+ 102 KG =	> 102,00

FEMININES - OLYMPIQUES	
49 KG =	< = 49,00
59 KG =	49,01 ==> 59,00
71 KG =	59,01 ==> 71,00
81 KG =	71,01 ==> 81,00
+ 81 KG =	> 81,00

3.3.1 SCÈNE

1. La scène doit :
 - Être solide
 - Mesurer au moins 1000 cm x 1000 cm
 - Mesurer au maximum 80 cm de haut du niveau où les sièges des Arbitres et du Jury sont placés
 - Avoir des marches répondant aux normes du Code de la Construction Internationale (IBC) et solidement fixées à la scène.
 - Avoir deux systèmes solidement fixés pour retenir les barres - qui doivent :
 - Mesurer 500 cm de long
 - Mesurer au maximum 20 cm de haut
 - Mesurer au maximum 20 cm de large
 - Être fixé en toute sécurité à l'avant de la scène au minimum à 250 cm du bord du plateau, pour l'un
 - Être fixé en toute sécurité à l'arrière de la scène au minimum à 200 cm du bord du plateau, pour l'autre

3.2.2 PLATEAU

1. Le plateau de compétition doit :
 - Être de niveau
 - Être carré
 - Mesurer 400 cm de côté
 - Fabriqué de bois dur, soit solide ou lamellé, composé au maximum de vingt (20) planches emboîtées.
 - Les planches doivent être reliées par au moins trois (3) tiges d'acier.
 - Mesurer dix (10) cm de haut (posé sur la scène, il doit être plus élevé de 10 cm).
 - Posséder une délimitation de dix (10) cm (si le sol environnant est de la même couleur, la bordure du plateau doit avoir une couleur différente pour différencier le plateau).
2. Les plateaux d'entraînement / d'échauffement doivent :
 - Mesurer trois cents (300) cm de large par deux cent cinquante (250) à trois cents (300) cm de long.
 - Être faits de n'importe quel matériau à la surface non glissante.
 - Être numérotés, à partir de un (1).

3.3.3 BARRES :

1 - Barre masculine : jeu complet – 190 kg :

- Barre : 1 x 20 kg
- Disques : 2 x 25 kg
- Disques : 2 x 20 kg
- Disques : 2 x 15 kg
- Disques : 2 x 10 kg
- Disques : 2 x 5 kg
- Disques : 2 x 2.5 kg
- Disques : 2 x 2 kg
- Disques : 2 x 1.5 kg
- Disques : 2 x 1 kg
- Disques : 2 x 0.5 kg
- Colliers : 2 x 2.5 kg

2 - Barre féminine : jeu complet – 185 kg :

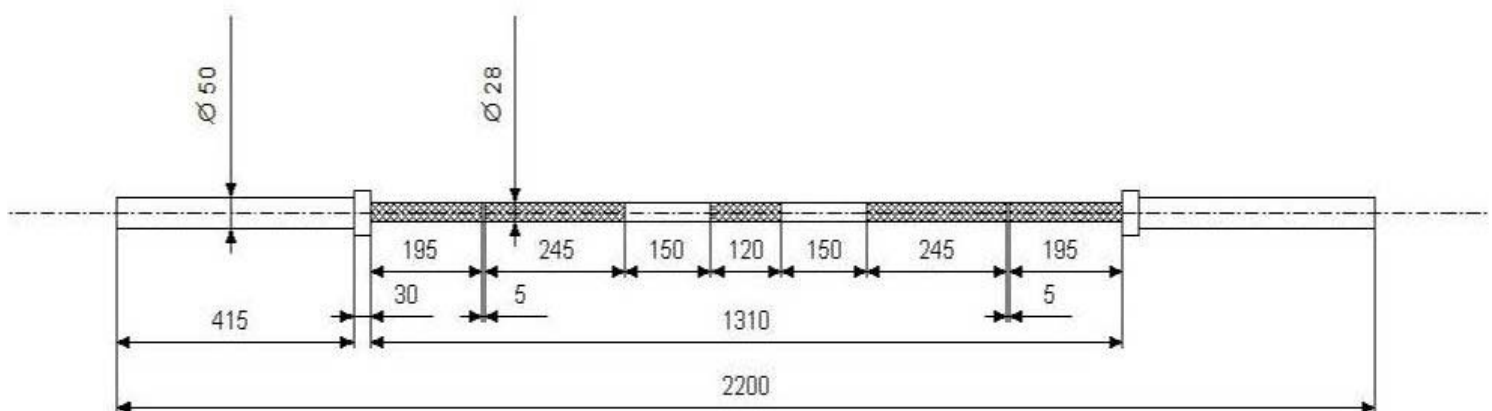
- Barre : 1 x 15 kg
- Disques : 2 x 25 kg
- Disques : 2 x 20 kg
- Disques : 2 x 15 kg
- Disques : 2 x 10 kg
- Disques : 2 x 5 kg
- Disques : 2 x 2.5 kg
- Disques : 2 x 2 kg
- Disques : 2 x 1.5 kg
- Disques : 2 x 1 kg
- Disques : 2 x 0.5 kg
- Colliers : 2 x 2.5 kg

3 – Des disques supplémentaires seront fournis pour le plateau (scène) de compétition :

- un jeu de 5 kg de grand diamètre (quarante-cinq (45) cms)
- un jeu de 2.5 kg de grand diamètre (quarante-cinq (45) cms)

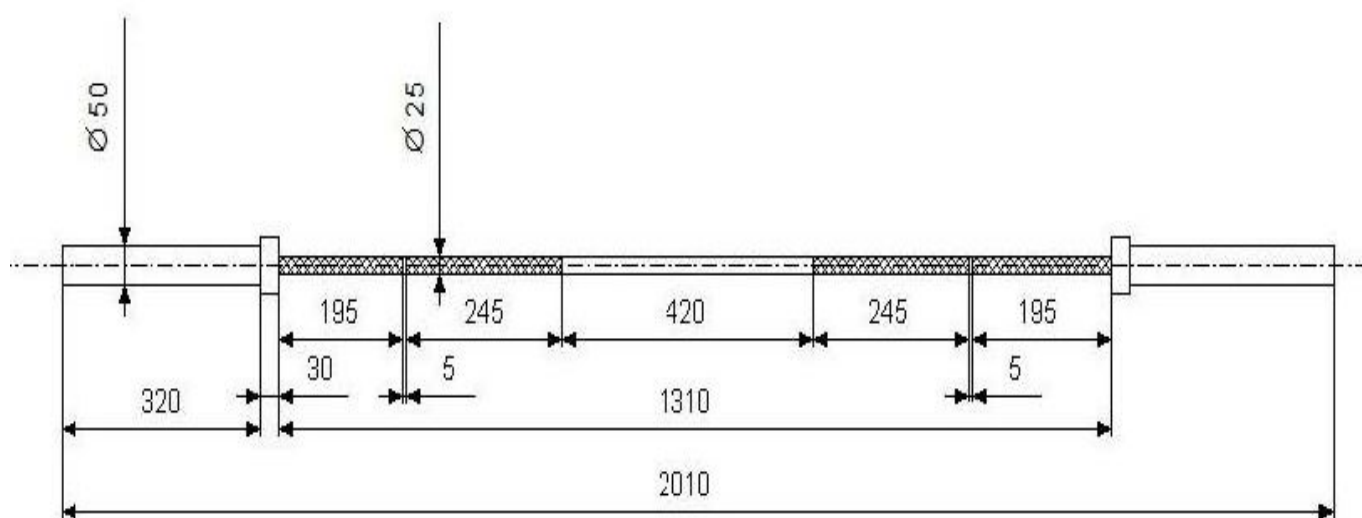
4– La barre masculine :

- fabriquée en acier chromé
- usinée avec moletage pour prise de main
- poids : 20 kg
- longueur : 220 cm
- extrémités (manchons) : diamètre : 5 cm / longueur : 41.5 cm
- prise de mains : diamètre : 2.8 cm / longueur : 131 cm
- 2 prises de mains : 44.5 cm avec une bande non moletée de 0.5 cm à 19.5 cm de l'intérieur du manchon
- moletage central : longueur 12 cm
- marque bleue d'identification à chaque extrémité et au centre de la barre.
- tolérance : de + 0.1 % à – 0.05 %
- diamètre du collier : minimum 7.3 cm, maximum 8.0 cm
- le manchon doit tourner librement



5- barre féminine :

- fabriquée en acier chromé
- usinée avec moletage pour prise de main
- poids : 15 kg
- longueur : 201 cm
- extrémités (manchons) : diamètre : 5 cm / longueur : 32 cm
- prise de mains : diamètre : 2.5 cm / longueur : 131 cm
- 2 prises de mains : 42 cm avec une bande non moletée de 0.5 cm à 19.5 cm de l'intérieur du manchon
- marque jaune d'identification à chaque extrémité et au centre de la barre.
- tolérance : de + 0.1 % à - 0.05 %
- diamètre du collier : minimum 6.3 cm, maximum 7.5 cm
- le manchon doit tourner librement



6 – disques de compétition :

- a) diamètre :
 - disques de 10 kg ou + : 45 cm (tolérance +/- 0.1 cm)
 - disques de - 10 kg : = ou - de 45 cm (tolérance +/- 0.1 cm)
- b) composition :
 - disques de 10 kg ou + : recouverts de caoutchouc ou de matière plastique et d'une couleur permanente sur les cotés
 - disques de - 10 kg : peuvent être de métal ou d'une matière approuvée par l'IWF
- c) tolérance :
 - disques + 5 kg : de + 0.1 % à - 0.05 %
 - disques de 5 kg ou - : de + 10 g à 0 g par pièce
- d) marquage :
 - chaque disque doit porter l'indication de son poids en kg

e) tailles :

	Épaisseur	diamètre
○ 25 kg	maximum 6.7 cm	45 cm
○ 20 kg	maximum 5.4 cm	45 cm
○ 15 kg	maximum 4.3 cm	45 cm
○ 10 kg	maximum 3.5 cm	45 cm
○ 5 kg	maximum 2.65 cm	23 cm – 26 cm
○ 2.5 kg	maximum 2.3 cm	19 cm – 22 cm
○ 2 kg	maximum 2.2 cm	15.5 cm – 19.3 cm
○ 1.5 kg	maximum 2.0 cm	13.9 cm – 17.5 cm
○ 1 kg	maximum 1.9 cm	11.8 cm – 16 cm
○ 0.5 kg	maximum 1.6 cm	9.7 cm – 13.7 cm

7 – disques d'entraînement :

- Tolérance : de + 0.8 % à - 0.8 %
- Fabriquées aux couleurs correspondantes à la liste des poids (point 3.3.3.6)
- Peuvent être fabriqués en noir avec bandage en couleur et marqués « entraînement »

9 – colliers :

- Fabriqués en acier chromé
- Alésage : diamètre 5 cm
- Prévus pour placement des disques de 2 kg ou moins à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Largeur : maximum 7.0 cm
- Tolérance : de + 10 g à 0 g par pièce

CHARTE DE TOLERANCE				
POIDS	COMPETITION		ENTRAINEMENT	
	Barre kg	Min. kg	Max. kg	Min. kg
20	19.9900	20.0200	N / A	N / A
15	14.9925	15.0150	N / A	N / A
Disc kg				
25	24.9875	25.0250	24.800	25.200
20	19.9900	20.0200	19.840	20.160
15	14.9925	15.0150	14.880	15.120
10	9.9950	10.0100	9.920	10.080
5	5.0000	5.0100	4.960	5.040
2.5	2.5000	2.5100	2.480	2.520
2	2.0000	2.0100	1.984	2.016
1.5	1.5000	1.5100	1.488	1.512
1	1.0000	1.0100	0.992	1.008
0.5	0.5000	0.5100	0.496	0.504
Collier kg				
2.5	2.5000	2.5100	N / A	N / A
-0.05% / +0.1%				
-0 g / +10 g				
-0.8% / +0.8%				

3.3.3.11 Chargement de la barre :

BARRE MASCULINE

<u>26</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>		
<u>27</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>		
<u>28</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>		
<u>29</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>		
<u>30</u>	<u>2.5,</u>	<u>collier</u>		
<u>31</u>	<u>2.5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>32</u>	<u>2.5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>	
<u>33</u>	<u>2.5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>34</u>	<u>2.5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>	
<u>35</u>	<u>5,</u>	<u>collier</u>		
<u>36</u>	<u>5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>37</u>	<u>5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>	
<u>38</u>	<u>5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>39</u>	<u>5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>	
<u>40</u>	<u>5,</u>	<u>2.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>41</u>	<u>5,</u>	<u>2.5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>
<u>42</u>	<u>5,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>
<u>43</u>	<u>5,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>
<u>44</u>	<u>5,</u>	<u>2.5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>
<u>45</u>	<u>10,</u>	<u>collier</u>		
<u>46</u>	<u>10,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>47</u>	<u>10,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>	
<u>48</u>	<u>10,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>49</u>	<u>10,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>	
<u>50</u>	<u>10,</u>	<u>2.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>51</u>	<u>10,</u>	<u>2.5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>
<u>52</u>	<u>10,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>
<u>53</u>	<u>10,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>
<u>54</u>	<u>10,</u>	<u>2.5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>
<u>55</u>	<u>15,</u>	<u>collier</u>		
<u>56</u>	<u>15,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>57</u>	<u>15,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>	
<u>58</u>	<u>15,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>59</u>	<u>15,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>	
<u>60</u>	<u>15,</u>	<u>2.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>61</u>	<u>15,</u>	<u>2.5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>
<u>62</u>	<u>15,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>
<u>63</u>	<u>15,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>
<u>64</u>	<u>15,</u>	<u>2.5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>
<u>65</u>	<u>20,</u>	<u>collier</u>		
<u>66</u>	<u>20,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>67</u>	<u>20,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>	
<u>68</u>	<u>20,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>69</u>	<u>20,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>	
<u>70</u>	<u>20,</u>	<u>2.5,</u>	<u>collier</u>	
<u>71</u>	<u>20,</u>	<u>2.5,</u>	<u>0.5,</u>	<u>collier</u>
<u>72</u>	<u>20,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1,</u>	<u>collier</u>
<u>73</u>	<u>20,</u>	<u>2.5,</u>	<u>1.5,</u>	<u>collier</u>
<u>74</u>	<u>20,</u>	<u>2.5,</u>	<u>2,</u>	<u>collier</u>
<u>75</u>	<u>25,</u>	<u>collier</u>		

76	25,	0.5,	collier
77	25,	1,	collier
78	25,	1.5,	collier
79	25,	2,	collier
80	25,	2.5,	collier
81	25,	2.5,	0.5, collier
82	25,	2.5,	1, collier
83	25,	2.5,	1.5, collier
84	25,	2.5,	2, collier
85	25,	5,	collier
86	25,	5,	0.5, collier
87	25,	5,	1, collier
88	25,	5,	1.5, collier
89	25,	5,	2, collier
90	25,	5,	2.5, collier
91	25,	5,	2.5, 0.5, collier
92	25,	5,	2.5, 1, collier
93	25,	5,	2.5, 1.5, collier
94	25,	5,	2.5, 2, collier
95	25,	10,	collier
96	25,	10,	0.5, collier
97	25,	10,	1, collier
98	25,	10,	1.5, collier
99	25,	10,	2, collier
100	25,	10,	2.5, collier
101	25,	10,	2.5, 0.5, collier
102	25,	10,	2.5, 1, collier
103	25,	10,	2.5, 1.5, collier
104	25,	10,	2.5, 2, collier
105	25,	15,	collier
106	25,	15,	0.5, collier
107	25,	15,	1, collier
108	25,	15,	1.5, collier
109	25,	15,	2, collier
110	25,	15,	2.5, collier
111	25,	15,	2.5, 0.5, collier
112	25,	15,	2.5, 1, collier
113	25,	15,	2.5, 1.5, collier
114	25,	15,	2.5, 2, collier
115	25,	20,	collier
116	25,	20,	0.5, collier
117	25,	20,	1, collier
118	25,	20,	1.5, collier
119	25,	20,	2, collier
120	25,	20,	2.5, collier
121	25,	20,	2.5, 0.5, collier
122	25,	20,	2.5, 1, collier
123	25,	20,	2.5, 1.5, collier
124	25,	20,	2.5, 2, collier
125	25,	25,	collier

126 25, 25, 0.5, collier
127 25, 25, 1, collier
128 25, 25, 1.5, collier
129 25, 25, 2, collier
130 25, 25, 2.5, collier
131 25, 25, 2.5, 0.5, collier
132 25, 25, 2.5, 1, collier
133 25, 25, 2.5, 1.5, collier
134 25, 25, 2.5, 2, collier
135 25, 25, 5, collier
136 25, 25, 5, 0.5, collier
137 25, 25, 5, 1, collier
138 25, 25, 5, 1.5, collier
139 25, 25, 5, 2, collier
140 25, 25, 5, 2.5, collier
141 25, 25, 5, 2.5, 0.5, collier
142 25, 25, 5, 2.5, 1, collier
143 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collier
144 25, 25, 5, 2.5, 2, collier
145 25, 25, 10, collier
146 25, 25, 10, 0.5, collier
147 25, 25, 10, 1, collier
148 25, 25, 10, 1.5, collier
149 25, 25, 10, 2, collier
150 25, 25, 10, 2.5, collier
151 25, 25, 10, 2.5, 0.5, collier
152 25, 25, 10, 2.5, 1, collier
153 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collier
154 25, 25, 10, 2.5, 2, collier
155 25, 25, 15, collier
156 25, 25, 15, 0.5, collier
157 25, 25, 15, 1, collier
158 25, 25, 15, 1.5, collier
159 25, 25, 15, 2, collier
160 25, 25, 15, 2.5, collier
161 25, 25, 15, 2.5, 0.5, collier
162 25, 25, 15, 2.5, 1, collier
163 25, 25, 15, 2.5, 1.5, collier
164 25, 25, 15, 2.5, 2, collier
165 25, 25, 20, collier
166 25, 25, 20, 0.5, collier
167 25, 25, 20, 1, collier
168 25, 25, 20, 1.5, collier
169 25, 25, 20, 2, collier
170 25, 25, 20, 2.5, collier
171 25, 25, 20, 2.5, 0.5, collier
172 25, 25, 20, 2.5, 1, collier
173 25, 25, 20, 2.5, 1.5, collier
174 25, 25, 20, 2.5, 2, collier
175 25, 25, 25, collier

176	25,	25,	25,	0.5,	collier	
177	25,	25,	25,	1,	collier	
178	25,	25,	25,	1.5,	collier	
179	25,	25,	25,	2,	collier	
180	25,	25,	25,	2.5,	collier	
181	25,	25,	25,	2.5,	0.5, collier	
182	25,	25,	25,	2.5,	1, collier	
183	25,	25,	25,	2.5,	1.5, collier	
184	25,	25,	25,	2.5,	2, collier	
185	25,	25,	25,	5,	collier	
186	25,	25,	25,	5,	0.5, collier	
187	25,	25,	25,	5,	1, collier	
188	25,	25,	25,	5,	1.5, collier	
189	25,	25,	25,	5,	2, collier	
190	25,	25,	25,	5,	2.5,	collier
191	25,	25,	25,	5,	2.5,	0.5, collier
192	25,	25,	25,	5,	2.5,	1, collier
193	25,	25,	25,	5,	2.5,	1.5, collier
194	25,	25,	25,	5,	2.5,	2, collier
195	25,	25,	25,	10,	collier	
196	25,	25,	25,	10,	0.5, collier	
197	25,	25,	25,	10,	1, collier	
198	25,	25,	25,	10,	1.5, collier	
199	25,	25,	25,	10,	2, collier	
200	25,	25,	25,	10,	2.5,	collier
201	25,	25,	25,	10,	2.5,	0.5, collier
202	25,	25,	25,	10,	2.5,	1, collier
203	25,	25,	25,	10,	2.5,	1.5, collier
204	25,	25,	25,	10,	2.5,	2, collier
205	25,	25,	25,	15,	collier	
206	25,	25,	25,	15,	0.5, collier	
207	25,	25,	25,	15,	1, collier	
208	25,	25,	25,	15,	1.5, collier	
209	25,	25,	25,	15,	2, collier	
210	25,	25,	25,	15,	2.5,	collier
211	25,	25,	25,	15,	2.5,	0.5, collier
212	25,	25,	25,	15,	2.5,	1, collier
213	25,	25,	25,	15,	2.5,	1.5, collier
214	25,	25,	25,	15,	2.5,	2, collier
215	25,	25,	25,	20,	collier	
216	25,	25,	25,	20,	0.5, collier	
217	25,	25,	25,	20,	1, collier	
218	25,	25,	25,	20,	1.5, collier	
219	25,	25,	25,	20,	2, collier	
220	25,	25,	25,	20,	2.5,	collier
221	25,	25,	25,	20,	2.5,	0.5, collier
222	25,	25,	25,	20,	2.5,	1, collier
223	25,	25,	25,	20,	2.5,	1.5, collier
224	25,	25,	25,	20,	2.5,	2, collier
225	25,	25,	25,	25,	collier	

226	25,	25,	25,	25,	0.5,	collier
227	25,	25,	25,	25,	1,	collier
228	25,	25,	25,	25,	1.5,	collier
229	25,	25,	25,	25,	2,	collier
230	25,	25,	25,	25,	2.5,	collier
231	25,	25,	25,	25,	2.5,	0.5, collier
232	25,	25,	25,	25,	2.5,	1, collier
233	25,	25,	25,	25,	2.5,	1.5, collier
234	25,	25,	25,	25,	2.5,	2, collier
235	25,	25,	25,	25,	5,	collier
236	25,	25,	25,	25,	5,	0.5, collier
237	25,	25,	25,	25,	5,	1, collier
238	25,	25,	25,	25,	5,	1.5, collier
239	25,	25,	25,	25,	5,	2, collier
240	25,	25,	25,	25,	5,	2.5, collier
241	25,	25,	25,	25,	5,	2.5, 0.5, collier
242	25,	25,	25,	25,	5,	2.5, 1, collier
243	25,	25,	25,	25,	5,	2.5, 1.5, collier
244	25,	25,	25,	25,	5,	2.5, 2, collier
245	25,	25,	25,	25,	10,	collier
246	25,	25,	25,	25,	10,	0.5, collier
247	25,	25,	25,	25,	10,	1, collier
248	25,	25,	25,	25,	10,	1.5, collier
249	25,	25,	25,	25,	10,	2, collier
250	25,	25,	25,	25,	10,	2.5, collier
251	25,	25,	25,	25,	10,	2.5, 0.5, collier
252	25,	25,	25,	25,	10,	2.5, 1, collier
253	25,	25,	25,	25,	10,	2.5, 1.5, collier
254	25,	25,	25,	25,	10,	2.5, 2, collier
255	25,	25,	25,	25,	15,	collier
256	25,	25,	25,	25,	15,	0.5, collier
257	25,	25,	25,	25,	15,	1, collier
258	25,	25,	25,	25,	15,	1.5, collier
259	25,	25,	25,	25,	15,	2, collier
260	25,	25,	25,	25,	15,	2.5, collier
261	25,	25,	25,	25,	15,	2.5, 0.5, collier
262	25,	25,	25,	25,	15,	2.5, 1, collier
263	25,	25,	25,	25,	15,	2.5, 1.5, collier
264	25,	25,	25,	25,	15,	2.5, 2, collier
265	25,	25,	25,	25,	20,	collier
266	25,	25,	25,	25,	20,	0.5, collier
267	25,	25,	25,	25,	20,	1, collier
268	25,	25,	25,	25,	20,	1.5, collier
269	25,	25,	25,	25,	20,	2, collier
270	25,	25,	25,	25,	20,	2.5, collier

BARRE FEMININE

21 0.5, collier

22 1, collier

23 1.5, collier

24 2, collier

25 2.5, collier

26 2.5, 0.5, collier

27 2.5, 1, collier

28 2.5, 1.5, collier

29 2.5, 2, collier

30 5, collier

31 5, 0.5, collier

32 5, 1, collier

33 5, 1.5, collier

34 5, 2, collier

35 5, 2.5, collier

36 5, 2.5, 0.5, collier

37 5, 2.5, 1, collier

38 5, 2.5, 1.5, collier

39 5, 2.5, 2, collier

40 10, collier

41 10, 0.5, collier

42 10, 1, collier

43 10, 1.5, collier

44 10, 2, collier

45 10, 2.5, collier

46 10, 2.5, 0.5, collier

47 10, 2.5, 1, collier

48 10, 2.5, 1.5, collier

49 10, 2.5, 2, collier

50 15, collier

51 15, 0.5, collier

52 15, 1, collier

53 15, 1.5, collier

54 15, 2, collier

55 15, 2.5, collier

56 15, 2.5, 0.5, collier

57 15, 2.5, 1, collier

58 15, 2.5, 1.5, collier

59 15, 2.5, 2, collier

60 20, collier

61 20, 0.5, collier

62 20, 1, collier

63 20, 1.5, collier

64 20, 2, collier

65 20, 2.5, collier

66 20, 2.5, 0.5, collier

67 20, 2.5, 1, collier

68 20, 2.5, 1.5, collier

69 20, 2.5, 2, collier

70 25, collier

71	25,	0.5,	collier	
72	25,	1,	collier	
73	25,	1.5,	collier	
74	25,	2,	collier	
75	25,	2.5,	collier	
76	25,	2.5,	0.5, collier	
77	25,	2.5,	1, collier	
78	25,	2.5,	1.5, collier	
79	25,	2.5,	2, collier	
80	25,	5,	collier	
81	25,	5,	0.5, collier	
82	25,	5,	1, collier	
83	25,	5,	1.5, collier	
84	25,	5,	2, collier	
85	25,	5,	2.5,	collier
86	25,	5,	2.5,	0.5, collier
87	25,	5,	2.5,	1, collier
88	25,	5,	2.5,	1.5, collier
89	25,	5,	2.5,	2, collier
90	25,	10,	collier	
91	25,	10,	0.5, collier	
92	25,	10,	1, collier	
93	25,	10,	1.5, collier	
94	25,	10,	2, collier	
95	25,	10,	2.5,	collier
96	25,	10,	2.5,	0.5, collier
97	25,	10,	2.5,	1, collier
98	25,	10,	2.5,	1.5, collier
99	25,	10,	2.5,	2, collier
100	25,	15,	collier	
101	25,	15,	0.5, collier	
102	25,	15,	1, collier	
103	25,	15,	1.5, collier	
104	25,	15,	2, collier	
105	25,	15,	2.5,	collier
106	25,	15,	2.5,	0.5, collier
107	25,	15,	2.5,	1, collier
108	25,	15,	2.5,	1.5, collier
109	25,	15,	2.5,	2, collier
110	25,	20,	collier	
111	25,	20,	0.5, collier	
112	25,	20,	1, collier	
113	25,	20,	1.5, collier	
114	25,	20,	2, collier	
115	25,	20,	2.5,	collier
116	25,	20,	2.5,	0.5, collier
117	25,	20,	2.5,	1, collier
118	25,	20,	2.5,	1.5, collier
119	25,	20,	2.5,	2, collier
120	25,	25,	collier	

121 25, 25, 0.5, collier
122 25, 25, 1, collier
123 25, 25, 1.5, collier
124 25, 25, 2, collier
125 25, 25, 2.5, collier
126 25, 25, 2.5, 0.5, collier
127 25, 25, 2.5, 1, collier
128 25, 25, 2.5, 1.5, collier
129 25, 25, 2.5, 2, collier
130 25, 25, 5, collier
131 25, 25, 5, 0.5, collier
132 25, 25, 5, 1, collier
133 25, 25, 5, 1.5, collier
134 25, 25, 5, 2, collier
135 25, 25, 5, 2.5, collier
136 25, 25, 5, 2.5, 0.5, collier
137 25, 25, 5, 2.5, 1, collier
138 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collier
139 25, 25, 5, 2.5, 2, collier
140 25, 25, 10, collier
141 25, 25, 10, 0.5, collier
142 25, 25, 10, 1, collier
143 25, 25, 10, 1.5, collier
144 25, 25, 10, 2, collier
145 25, 25, 10, 2.5, collier
146 25, 25, 10, 2.5, 0.5, collier
147 25, 25, 10, 2.5, 1, collier
148 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collier
149 25, 25, 10, 2.5, 2, collier
150 25, 25, 15, collier
151 25, 25, 15, 0.5, collier
152 25, 25, 15, 1, collier
153 25, 25, 15, 1.5, collier
154 25, 25, 15, 2, collier
155 25, 25, 15, 2.5, collier
156 25, 25, 15, 2.5, 0.5, collier
157 25, 25, 15, 2.5, 1, collier
158 25, 25, 15, 2.5, 1.5, collier
159 25, 25, 15, 2.5, 2, collier
160 25, 25, 20, collier
161 25, 25, 20, 0.5, collier
162 25, 25, 20, 1, collier
163 25, 25, 20, 1.5, collier
164 25, 25, 20, 2, collier
165 25, 25, 20, 2.5, collier
166 25, 25, 20, 2.5, 0.5, collier
167 25, 25, 20, 2.5, 1, collier
168 25, 25, 20, 2.5, 1.5, collier
169 25, 25, 20, 2.5, 2, collier
170 25, 25, 25, collier

171 25, 25, 25, 0.5, collier
172 25, 25, 25, 1, collier
173 25, 25, 25, 1.5, collier
174 25, 25, 25, 2, collier
175 25, 25, 25, 2.5, collier
176 25, 25, 25, 2.5, 0.5, collier
177 25, 25, 25, 2.5, 1, collier
178 25, 25, 25, 2.5, 1.5, collier
179 25, 25, 25, 2.5, 2, collier
180 25, 25, 25, 5, collier
181 25, 25, 25, 5, 0.5, collier
182 25, 25, 25, 5, 1, collier
183 25, 25, 25, 5, 1.5, collier
184 25, 25, 25, 5, 2, collier
185 25, 25, 25, 5, 2.5, collier
186 25, 25, 25, 5, 2.5, 0.5, collier
187 25, 25, 25, 5, 2.5, 1, collier
188 25, 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collier
189 25, 25, 25, 5, 2.5, 2, collier
190 25, 25, 25, 10, collier
191 25, 25, 25, 10, 0.5, collier
192 25, 25, 25, 10, 1, collier
193 25, 25, 25, 10, 1.5, collier
194 25, 25, 25, 10, 2, collier
195 25, 25, 25, 10, 2.5, collier
196 25, 25, 25, 10, 2.5, 0.5, collier
197 25, 25, 25, 10, 2.5, 1, collier
198 25, 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collier
199 25, 25, 25, 10, 2.5, 2, collier
200 25, 25, 25, 15, collier
201 25, 25, 25, 15, 0.5, collier
202 25, 25, 25, 15, 1, collier
203 25, 25, 25, 15, 1.5, collier
204 25, 25, 25, 15, 2, collier
205 25, 25, 25, 15, 2.5, collier
206 25, 25, 25, 15, 2.5, 0.5, collier
207 25, 25, 25, 15, 2.5, 1, collier
208 25, 25, 25, 15, 2.5, 1.5, collier
209 25, 25, 25, 15, 2.5, 2, collier
210 25, 25, 25, 20, collier
211 25, 25, 25, 20, 0.5, collier
212 25, 25, 25, 20, 1, collier
213 25, 25, 25, 20, 1.5, collier
214 25, 25, 25, 20, 2, collier
215 25, 25, 25, 20, 2.5, collier
216 25, 25, 25, 20, 2.5, 0.5, collier
217 25, 25, 25, 20, 2.5, 1, collier
218 25, 25, 25, 20, 2.5, 1.5, collier
219 25, 25, 25, 20, 2.5, 2, collier
220 25, 25, 25, 25, collier

221	25,	25,	25,	25,	0.5,	collier	
222	25,	25,	25,	25,	1,	collier	
223	25,	25,	25,	25,	1.5,	collier	
224	25,	25,	25,	25,	2,	collier	
225	25,	25,	25,	25,	2.5,	collier	
226	25,	25,	25,	25,	2.5,	0.5, collier	
227	25,	25,	25,	25,	2.5,	1, collier	
228	25,	25,	25,	25,	2.5,	1.5, collier	
229	25,	25,	25,	25,	2.5,	2, collier	
230	25,	25,	25,	25,	5,	collier	
231	25,	25,	25,	25,	5,	0.5, collier	
232	25,	25,	25,	25,	5,	1, collier	
233	25,	25,	25,	25,	5,	1.5, collier	
234	25,	25,	25,	25,	5,	2, collier	
235	25,	25,	25,	25,	5,	2.5,	collier

3.3.4 BASCULES :

1 Les balances doivent :

- Être électroniques; avec affichage et/ou impression (ticket) ou les deux.
- Capacité = peser jusqu'à 200 kg.
- Précision = 50 gr maximum.
- Exister en trois (3) exemplaires : une officielle, une de contrôle et une en salle d'entraînement.
- Avoir été certifiées par les autorités locales trois (3) mois avant le début de la Manifestation.
- Être vérifiées quotidiennement aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse.

3.3.5 NUMÉROS D'ATHLÈTES / LAISSEZ-PASSER ATHLÈTE / L-P POUR L'ÉCHAUFFEMENT / CARTES DE RECLAMATION :

La Fédération organisatrice / le Comité d'Organisation doit prévoir un nombre suffisant de numéros d'athlètes et d'épingles.

1 Les numéros d'athlètes :

- Minimum 100 cm²
- Maximum 150 cm²
- Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur.
- La taille du texte et sa couleur doivent être nettes, concises et visibles à distance.
- Les numéros vont de 1 à 18, si besoin.
- De nouveaux numéros sont émis pour chaque groupe.
- Ils solidement fixés par quatre épingles (une à chaque coin) sur la jambe de la tenue de l'athlète;
- Des logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); la réglementation pour l'identification des fabricants s'applique (voir 4.9).

2 Les laissez-passer pour les Athlètes :

- Doivent indiquer le sexe, la catégorie de poids et le groupe concerné.
- Doivent indiquer « ATHLETE ».
- Doivent être en carton ou produit similaire.
- Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur.
- De couleurs assorties et/ou différentes pour chaque groupe.
- La taille du texte et sa couleur doivent être nettes, concises et visibles à distance.
- Portés avec un cordon.
- Les logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); les règlements pour l'identification des fabricants s'appliquent (voir 4.9).

3 Les laissez-passer pour l'échauffement :

- Doivent indiquer le sexe, la catégorie de poids de corps et le groupe concerné.
- Doivent être en carton ou produit similaire.
- Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur.
- De couleurs assorties et/ou différentes pour chaque groupe.
- La taille du texte et sa couleur doivent être nettes, concises et visibles à distance.
- Portés avec un cordon.
- Les logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); les règlements pour l'identification des fabricants s'appliquent (voir 4.9).

4 Les Cartes de Réclamation :

- Faites de papier rigide de 29 x 9 cm minimum.
- Indiquent « Carte de Réclamation ».
- Indiquent le numéro de tirage au sort ou
- Indiquent le sexe, la catégorie de poids de corps et le groupe en grandes lettres lisibles à distance, la couleur et le texte doivent correspondre aux laissez-passer du groupe concerné.
- Les logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); les règlements pour l'identification des fabricants s'appliquent (voir 4.9).

3.3.6.1 APPAREIL D'ARBITRAGE :

- 1 Il y a un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) Arbitres. Chaque boîtier est équipé de :
 - Deux (2) boutons poussoirs ; un (1) blanc et un (1) rouge.
 - Un (1) système de rappel lumineux et sonore.
- 2 Un (1) appareil donnant le signal « à terre » sonore et visuel est placé sur un support devant le plateau de compétition, sur le côté à cent (100) cm de l'arbitre Central. L'appareil doit dépasser en hauteur le plateau / la scène d'au moins cinquante (50) cm.
- 3 Deux (2) panneaux ou plus de « lampes de décisions » équipés de trois (3) lampes blanches et trois (3) lampes rouges, montrant les décisions des Arbitres à l'athlète et au public dans la salle de compétition et un (1) autre dans la salle d'échauffement.
- 4 Un panneau de contrôle placé sur la table du jury avec trois (3) lampes blanches et trois (3) lampes rouges qui s'allument dès que les Arbitres donnent leur décision. Ce panneau est également équipé d'un dispositif qui permet d'appeler les Arbitres à la table du Jury.

3.3.6.12 APPAREIL DE CONTRÔLE DU JURY :

- 1 Cet appareil est équipé de cinq (5) lampes vertes, cinq (5) lampes blanches et cinq (5) lampes rouges. Chaque membre du jury possède un boîtier avec un bouton blanc et un bouton rouge. Lorsque les membres du Jury appuient sur l'un des boutons, la lumière verte s'allume. Les décisions blanches ou rouges du Jury ne s'allument que lorsque tous les membres du Jury ont donné leur décision. Le panneau de contrôle du jury n'est pas programmé avec un délai de trois (3) secondes permettant de modifier sa décision.

3.3.6.14 LE CHRONOMÈTRE :

- 1 Un appareil précis, électronique ou numérique doit répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Fonctionner de façon continue pendant au moins quinze (15) minutes.
 - Progression par seconde.
 - Émettre un signal sonore à quatre-vingt-dix (90), trente (30) et zéro (0) seconde.
- 2 Le temps écoulé doit s'afficher en trois (3) lieux distincts de l'aire de compétition :
 - La salle d'échauffement
 - Face au public
 - Face à l'athlète

3.3.7 TECHNOLOGIE VIDEO / PLAYBACK :

- 1 Conditions requises pour le système :
 - a) Un minimum de quatre (4) caméras qui seront placées autour de la scène, trois (3) à l'avant aussi près que possible des 3 arbitres assis, la 4^o positionnée au fond de la scène alignée sur le centre du plateau mais derrière la barre de protection située à l'arrière du plateau. Les trois (3) caméras de face sont placées à 30 cm au-dessus du plateau, celle de côté au niveau du plateau.
 - b) Le système utilise son propre signal toutefois il doit être connecté à la feuille de match et / ou au réseau de télévision et de vidéo pour permettre aux spectateurs et téléspectateurs de regarder la rediffusion. Lorsque l'Athlète / Équipe pose une Réclamation il doit s'afficher sur la télévision ou la vidéo « Réclamation ».
 - c) Le système doit servir plusieurs objectifs dont l'archivage pour un usage ultérieur (par exemple : formation d'Officiels Techniques, analyse scientifique, séminaires / formation, etc.).
2. Le système doit se trouver sur la table du Jury ou à proximité et un moniteur correspondant doit se trouver sur la table de jury (c-à-d : sur la table du Jury il peut y avoir deux (2) moniteurs : la feuille de match et le système vidéo). Le tableau des essais est à placer de préférence près des marches de la scène pour vérifier l'athlète suivant pendant la procédure de vidéo.
3. Une Équipe d'Exploitation compétente doit être disponible pour une manipulation rapide et efficace du système en cas de Réclamation.
4. La procédure peut être initiée par le Jury (arrêt de la compétition) ou l'Athlète / Équipe (présentation de la Carte de Réclamation au Contrôleur Technique) avant que le chronomètre ne soit lancé pour la tentative suivante, ou que l'athlète suivant qui a été appelé n'arrive sur le plateau, selon la dernière action réalisée.
Dès réception de la Carte de Réclamation, le Contrôleur Technique doit arrêter la Compétition
5. Seul le Jury doit contrôler le système. Avant d'exploiter le système, le Jury doit s'assurer de la validité de la Réclamation.
6. Le Jury peut aussi, à sa discrétion, utiliser le système lorsque l'opinion de la majorité du Jury est différente de celle des Arbitres.
Lorsque le Jury veut utiliser le Système Vidéo, le Président lève un petit drapeau jaune (à fournir) pour signifier à l'Annonneur, au Contrôleur Technique, au responsable vidéo l'arrêt de la compétition.
7. Le nombre d'utilisations du système n'est pas limité, mais le Jury doit rendre sa décision aussi vite que possible.
8. La modification de la décision des Arbitres après l'utilisation de la vidéo se fait à la majorité des membres du Jury.
9. La réclamation est posée par l'Athlète ou l'Équipe.
 - 9.1 L'Athlète / l'Équipe ne peut remettre en cause que ses propres tentatives.
 - 9.2 Une (1) Carte de Réclamation est remise à chaque athlète à la pesée.

- 9.3 Si un Athlète / une Équipe veut contester une décision des Arbitres ou du Jury une demande Réclamation doit être remise au Contrôleur Technique le plus proche au moyen de la Carte de Réclamation.
- 9.4 A réception de la Réclamation, le Contrôleur Technique doit indiquer que la compétition doit s'arrêter pour qu'il puisse transmettre la demande au Président du Jury.
- 9.5 La demande de Réclamation ne peut être faite qu'une fois par athlète. Cependant si le Jury valide la Réclamation l'Athlète / l'Équipe conserve ce droit.
- 9.6 A l'issue de la réclamation, le Président du Jury doit indiquer la reprise de la compétition.
- 9.7 Une décision du Jury sur une réclamation provenant de lui-même est définitive et ne peut être remise en cause par les Athlètes ou Officiels.

5.1 MANIFESTATIONS IWF :

a MANIFESTATIONS QUALIFICATIVES :

- Demande d'inscription au Calendrier IWF à soumettre dans les six (6) mois précédant la Manifestation (sauf les Championnats du Monde IWF), mais soumise à l'approbation de l'IWF.
- Toutes les informations techniques et sur la Manifestation sont à adresser par la Fédération / Comité d'Organisation à l'IWF quatre (4) mois avant la Manifestation pour vérifications.
- Si les informations sont validées, le document sera publié dans les trois (3) mois avant la Manifestation. Manifestations Seniors seulement.
- Les Inscriptions Préalables et Finales sont à fournir dans les sept (7) jours suivants les délais.
- Les résultats doivent être adressés dans les sept (7) jours suivants la Manifestation.

b MANIFESTATIONS NON QUALIFICATIVES :

Sont organisées par l'IWF, les Fédérations Continentales, les Fédérations Régionales, les Fédérations Nationales, les Clubs (autorisés par leur Fédération); sauf avis contraire de l'IWF la planification, la gestion et l'organisation de telles Manifestations doivent se conformer aux statuts, tels que définis dans les Règlements Techniques et de Compétition de l'IWF et en particulier les articles des sections 5.1, 5.2, 5.5, et des règlements 5.1 et 5.2.

Utilisation du Système de Gestion de la Compétition pour des manifestations importantes, par exemple : Championnats du Monde, Continentaux, Jeux Multisports et toute compétition qualificative doivent être effectués avec des systèmes sous licence IWF.

(Détails : voir IWF)

5.2 CHAMPIONNATS DU MONDE :

Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les Championnats du Monde (Jeunes, Juniors, Seniors) sauf indication contraire.

- 1 L'IWF détient les droits sur les Championnats du Monde ; seules les Fédérations Membres sont habilitées déposer une candidature pour une Manifestation. Les Fédérations Membres

sont invitées à traiter avec des organismes sportifs, touristiques et gouvernementaux locaux pendant la période de candidature et l'accueil, si elles l'obtiennent.

- 2 Les candidatures pour accueillir / organiser un Championnat du Monde doivent être adressées par courrier soixante (60) jours avant la réunion programmée du Comité Exécutif pour l'attribution de ce Championnat. Le Secrétariat de l'IWF envoie un questionnaire à la demande de la Fédération Membre ou représentation autorisée au sujet de l'accueil de la Manifestation. Ce questionnaire est retourné au secrétariat de l'IWF pour évaluation.
- 3 L'attribution des Championnats du Monde est décidée par le Comité Exécutif de l'IWF.
- 4 Suite à l'attribution des Championnats du Monde, l'IWF et la Fédération signent un accord d'accueil stipulant les principales obligations et conditions d'organisation des Championnats, sur la base du questionnaire soumis.
- 5 La durée des Championnats du Monde, sauf avis contraire du Comité Exécutif de l'IWF est fixée comme suit :
 - Championnats du Monde des Jeunes = pas moins de six (6) jours de compétition.
 - Championnats du Monde Juniors = pas moins de sept (7) jours de compétition.
 - Championnats du Monde Seniors = pas moins de huit (8) jours de compétition.

6 **RESPONSABILITES – FEDERATION HOTE / COMITE D'ORGANISATION**

La fédération Membre / le Comité d'Organisation doit accepter les responsabilités financières et conditions suivantes :

- 6.1 Offrir aux participants ce qui suit, pour un tarif journalier fixé :
 - Hébergement et repas
 - Transport local
 - Accès et participation à la compétition et à l'entraînement
 - Accès et participation aux réunions officielles
 - Un banquet de clôture
 - Autres services techniques liés

Lors de l'attribution de la Manifestation par le Comité Exécutif de l'IWF, un taux journalier est validé avec l'assurance que les tarifs proposés sont en rapport avec les prestations offertes.

- 6.2 Fournir le transport et des possibilités d'entraînement au moins quatre jours avant le début des Championnats.
- 6.3 Fournir l'hébergement et les repas, pendant les jours de compétitions plus deux jours, pour jusqu'à quarante-cinq (45) Officiels Techniques retenus. Le nombre d'Officiels Techniques est décidé en prenant en compte le nombre de jours de compétition, le nombre et le type de Championnats organisés ainsi que d'autres considérations en relation avec l'accord passé entre l'IWF et la Fédération Hôte / Comité d'Organisation.

Si des réunions du Comité Exécutif de l'IWF ou autres Comités se tiennent en relation avec les Championnats du Monde, et pour les Officiels Techniques membres du / des

Comités l'hébergement sera fourni pour les jours de compétition plus cinq jours. Pour bénéficier de cette mesure, les Officiels Techniques ou Médecins de la Compétition devront être présents et disponibles pour toute la durée des Championnats.

Tous les participants devront régler les journées supplémentaires.

- 6.4 Garantir par écrit que les tarifs d'hébergement annoncés six (6) mois avant les Championnats du Monde n'augmenteront pas, sauf autorisation de l'IWF.
- 6.5 Fournir gratuitement le nécessaire pour la tenue du Congrès de l'IWF, la Vérification des Entrées Finales, les réunions des Comités, Commissions, audiences, des Officiels Techniques (avant et mi-compétition) et le(s) Séminaire(s) de l'Éducation. Ce qui comprend : salle(s) de réunion, nombre de chaises, tribune, café, rafraichissements, stylos, papier, etc. ...
- 6.6 Fournir gratuitement l'organisation technique et le matériel nécessaire dont : équipements sportifs, lieux et espaces avec matériel adapté, personnel technique opérationnel, premiers secours / sécurité, rafraichissements, etc. ...) pour tous les groupes et à l'entraînement pour les Championnats du Monde, comme prévu par le règlement.
- 6.7 Accueillir gratuitement les Présidents des Comités Technique, Médical, d'Entraînement et de Recherche pour tous les jours de compétition plus cinq jours, quand ils ne figurent pas parmi les Officiels Techniques désignés.
- 6.8 Assurer gratuitement le voyage de retour en classe *affaires* l'hébergement et les repas pour tous les jours de compétition plus six (6) jours pour le Président et le Secrétaire Général de l'IWF. Assurer gratuitement le voyage de retour en classe économique, l'hébergement et les repas pour cinq (5) membres du Secrétariat de l'IWF, quatre (4) membres de la gestion de la compétition IWF et le délégué à la Presse désigné par l'IWF.
- 6.9 Fournir des locaux équipés des moyens techniques et technologiques au Secrétariat de l'IWF pour la tenue de réunions, de cours, et du Congrès pendant la durée des Championnats du Monde.
- 6.10 Pendre en charge les coûts de voyage, d'hébergement et de restauration des visites successives pour évaluer la préparation de la Fédération / Comité d'Organisation :
 - Championnats du Monde Jeunes – deux (2) visites techniques.
 - Championnats du Monde Juniors – quatre (4) visites techniques.
 - Championnats du Monde Seniors – six (6) visites techniques.
- 6.11 Fournir des médailles commémoratives et des diplômes à tous les athlètes et délégués accrédités / inscrits à ces Championnats.
- 6.12 Designier un nombre suffisant d'Officiels Techniques Nationaux pour aider, sous la supervision du Directeur de la Compétition, le Président du Comité Technique et / ou du Président du Jury, au bon déroulement de la compétition.
- 6.13 Fournir à chaque athlète et autre délégué inscrit / accrédité les premiers soins en cas d'éventuelle maladie ou blessure.

- 6.13.1 Les secouristes de première instance avec le matériel de premiers secours doivent se trouver sur les lieux pendant les heures de compétition et d'entraînement.
- 6.13.2 Un local de premiers secours doit être disponible sur les lieux et être équipé du matériel médical de base; tel que : bandages, glace, analgésiques, et le matériel nécessaire à l'examen et aux premiers soins aux athlètes ou délégués accrédités / inscrits malades ou blessés.
- 6.13.3 Pendant la durée entière des Championnats du Monde, les premiers soins doivent être accessibles à tout moment à tout délégué accrédité ou inscrit. Le coût des premiers soins est pris en charge par la Fédération hôte / Comité d'Organisation seulement dans le cadre des soins apportés aux athlètes et autres délégués accrédités / inscrits. La Fédération hôte peut être remboursée des frais occasionnés par les autorités compétentes.
- 6.13.4 S'il existe un doute quant à la nature chronique de la maladie ou blessure survenue au cours d'un Championnat du Monde, les premiers soins adaptés doivent être fournis et ensuite si un traitement ou une exploration plus poussée sont nécessaires, la suite sera envisagée à la discrétion de la Fédération hôte / Comité d'Organisation en relation avec le Président de la Commission Médicale IWF ou toute personne désignée.
- 6.13.5 La procédure ci-dessus est recommandée par le Comité Exécutif de l'IWF à toutes les Fédérations Continentales et Régionales pour toutes leurs manifestations.
- 6.14 Obtenir des polices d'assurance de santé / médicales / d'hospitalisation acceptables pour les Championnats du Monde et fournir une copie certifiée des indemnités prévues au Secrétariat de l'IWF avant le début des Championnats.
- 6.15 Fournir gratuitement un accès internet à haut débit sur les lieux de compétition et les hôtels.

7 RESPONSABILITES – LES FEDERATIONS PARTICIPANTES :

- 7.1 Les délégations participantes doivent accepter l'hébergement proposé par la Fédération hôte / Comité d'Organisation, au coût indiqué dans le Règlement de la Compétition. Le montant fixé est validé par l'IWF en rapport avec les services habituellement fournis.
- 7.2 Doivent régler un montant de deux cents (200) USD à la Fédération hôte / Comité d'Organisation pour chaque membre de la délégation. Ces deux cents (200) USD sont répartis (100 USD chacun) entre la Fédération hôte / Comité d'Organisation et l'IWF.
- 7.3 Le Comité Exécutif de l'IWF, les VIP / Invités, le Secrétariat de l'IWF, les OT retenus, le Délégué à la Presse IWF et les media accrédités ne payent pas les 200 USD.
- 7.4 Les membres du Comité IWF et les délégués au Congrès des Fédérations Membres qui ne participent qu'à leur propre réunion (départ au plus tard le premier jour de compétition) n'ont pas à régler les 200 USD. S'ils restent au Championnat après le Congrès, ils ne peuvent bénéficier des avantages accordés à l'inscription / accréditation, tels que : transport, entrée aux compétitions, autres animations s'ils n'ont pas réglé leur participation.

- 7.5 Les Fédérations participant aux Championnats du Monde le font à leurs risques. Les Fédérations participantes doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs délégués inscrits / accrédités pour leur santé et leur bien être en cas d'accident ou de dommage.

6.4 PESÉE :

- 1 La pesée se déroule dans un local équipé de la façon suivante :
 - Une bascule officielle; située dans un local à l'accès contrôlé.
 - Liste des athlètes affichée à l'entrée de la salle de pesée.
 - Liste de pesée
 - Cartes d'athlètes
 - Laissez-passer d'Athlètes
 - Cartes de réclamation
 - Laissez passer pour les Officiels d'Équipes
 - Papeterie / fournitures
 - Numéros d'athlètes et épingles de sécurité
 - Une quantité suffisante de tables et de chaises pour le Secrétariat de la Pesée
 - Boite pour le stockage des accréditations des Athlètes.
 - Autocollants numérotés pour les Officiels d'Équipes (facultatif).
- 2 Le Secrétariat de la Pesée est composé :
 - Du (des) Secrétaire(s) de la Compétition
 - Des Arbitres de service
 - De l'Assistant du (des) Secrétaire(s) de Compétition (facultatif)
 - Du (des) Officiel(s) désigné(s) pour la pesée (facultatif)
 - De l'Assistant du (des) Officiel(s) (facultatif)
- 3 Chaque athlète de chaque groupe doit être pesé en présence de deux (2) Arbitres. Ils doivent être du même sexe que l'athlète.
- 4 Les deux Arbitres contrôlent le poids de corps de l'athlète et le transmettent au Secrétaire de la Compétition au moyen d'une note manuscrite ou d'une impression électronique. Le Secrétaire de Compétition enregistre le poids de corps sur la Carte d'Athlète et la liste de pesée.
- 5 Un Officiel d'Équipe autorisé peut accompagner l'athlète à la pesée. Si l'Officiel d'Équipe n'est pas du même sexe que l'athlète il devra attendre hors du local ou se trouve la bascule officielle.
- 6 Le poids de corps de l'athlète doit être reporté par écrit tel qu'il a été relevé ou imprimé, si possible.
- 7 Les athlètes sont appelés un par un à la pesée dans l'ordre du tirage au sort. Les athlètes absents à l'appel de leur nom seront pesés à la fin de la série.
- 8 Quand plusieurs catégories forment un groupe, la pesée se fait catégorie par catégorie, les catégories les plus légères avant les plus lourdes.

- 9 Les Athlètes doivent fournir la preuve de leur identité en présentant leur passeport (ou pièce d'identité en langue anglaise avec date de naissance) au Secrétaire de Compétition qui doit aussi vérifier la nationalité.
Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, la carte d'accréditation du CIO ou COJO est suffisante comme preuve de nationalité. Il n'est pas demandé aux athlètes d'apporter leur passeport ou carte d'identité à la pesée.
Pour tous les autres Jeux Multisports, le Directeur de Compétition et le Délégué Technique – s'il est désigné – devra déterminer les modalités de la justification de l'identité. Les athlètes et Officiels d'Équipes en seront dument informé(e)s dans le règlement de la Manifestation et/ou lors de la Réunion de Vérification des Formulaires d'Inscription Finale.
- 10 Les Athlètes doivent être pesés en tenue de compétition. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures, chaussettes ou autres à la pesée. Si un(e) athlète dépasse la limite supérieure de sa catégorie d'enregistrement, 250 grammes peuvent être déduits du poids affiché pour prendre en compte le poids de la tenue. Si l'athlète se trouve dans sa catégorie officiellement enregistrée son poids de corps sera enregistré tel qu'affiché sur la bascule.
[Le secrétaire de compétition et des autres membres du secrétariat de la pesée sont régulièrement désignés lors du processus de la pesée.](#)
- 11 Les Athlètes muni(e)s de prothèse(s) sont pesé(e)s avec la (les) prothèse(s). Le poids de l'athlète avec la prothèse est considéré comme le poids de corps de l'athlète.
- 12 A la pesée, les Athlètes peuvent porter des bijoux, des accessoires dans les cheveux, et toute coiffure religieuse. Ils ne peuvent pas porter de montre.
- 13 La salle de pesée doit offrir toutes les conditions d'hygiène. Des produits désinfectants et antiseptiques en distributeur ainsi que des chiffons doivent être disponibles pour nettoyer la bascule, si besoin ou demandé.
- 14 Un(e) athlète « au poids » dans sa catégorie d'engagement n'est pesé(e) qu'une seule fois. Un(e) athlète qui n'est pas « au poids » peut se peser autant de fois que nécessaire pour « faire » le poids dans sa catégorie et n'est plus obligé(e) de suivre l'ordre du tirage au sort.
- 15 Un(e) athlète qui ne parvient pas à « faire » le poids dans la catégorie ou il (elle) est engagé(e) pendant la durée de la pesée est exclu(e) de la compétition. Il (elle) conserve les avantages de l'accréditation (entraînement, transports, activités diverses ...).
- 16 Pendant la pesée, l'Officiel de l'Equipe ou l'athlète doit signer la Carte d'Athlète pour confirmer le poids de corps enregistré de l'athlète, et pour valider les barres de départ à l'arraché et l'épaulé-jeté selon le point 6.6.5.
Toute modification ultérieure des barres déclarées est considérée comme faisant partie des deux (2) changements autorisés.
- 17 La feuille de match est diffusée à toutes les parties, dès que possible, à l'issue de la pesée.
- 18 Une fois l'athlète au poids dans sa catégorie, il reçoit un laissez-passer, une carte de réclamation et les laissez-passer pour l'échauffement sont distribués aux Officiels d'Equipe. Le Secrétaire de Compétition récupère les cartes d'accréditation des athlètes. Seuls les athlètes et les Officiels d'Équipes munis de laissez-passer sont autorisés à accéder à l'échauffement.

Sont attribués pour chaque groupe :

- Pour un(e) (1) athlète : trois (3) laissez-passer
- Pour deux (2) athlètes : quatre (4) laissez-passer

- Athlète supplémentaire (compétitions combinées) : deux (2) laissez-passer.
- 19 A l'issue de la pesée les athlètes / ou les Officiels d'Équipe sont informés de l'attribution de leur plateau d'échauffement. Les plateaux numérotés sont attribués à la fin de la pesée par le Secrétaire de Compétition en fonction du numéro d'ordre. S'il y a plus d'un athlète engagé par pays dans la session, ou si le nombre d'athlètes engagés est plus important que le nombre de plateaux d'échauffement, le Contrôleur Technique / Délégué Technique attribue avec tact les plateaux.
- 20 Le Secrétaire de Compétition gère de façon sécurisée la récupération des cartes d'accréditation et la distribution des laissez-passer d'Athlètes.
- 21 À l'issue de la pesée, l'athlète se voit attribuer un numéro de départ. L'athlète ayant le plus petit numéro de tirage au sort reçoit le numéro 1, et à partir de là chaque athlète reçoit un numéro dans l'ordre numérique en fonction de son tirage au sort. Lorsqu'il y a plusieurs catégories en présence, l'attribution se fait dans chaque catégorie, en commençant par la plus légère.

Exemple:

Numero de départ	Tirage au sort	Poids de corps	Nom
1	3	54.50	AAAAA Aaaaa
2	27	54.00	BBBBB Bbbbb
3	54	55.00	CCCCC Ccccc
4	8	60.55	DDDDD Ddddd
5	19	61.00	EEEE Eeeee
6	142	60.04	FFFF Fffff

Les autocollants correspondent aux numéros des athlètes et sont distribués à l'échauffement trente (30) minutes avant le début de la compétition.

Les numéros d'athlètes sont maintenus avec des épingles sur la tenue de l'athlète. Son placement sur le côté de la cuisse ou la hanche dépend de l'aménagement du site et du placement de la table pour la Gestion de la Compétition.

Des autocollants peuvent aussi être remis aux Officiels d'Equipes pour faciliter la tâche du *Chief Marshal*.

6.5 LA PRÉSENTATION :

- 1 Si un athlète est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au Président du Jury qui, en relation avec le Directeur de Compétition, décidera d'un avertissement approprié – ou une autre mesure.
- 2 Après la présentation des athlètes, les Officiels Techniques sont présentés dans l'ordre suivant :
 - L'Arbitre Central
 - Les Arbitres Latéraux

- L'Arbitre de réserve
 - Le *Chief Marshal*
 - Le(s) Chronométrateur(s)
 - Le(s) Contrôleur(s) Technique(s)
 - Le(s) Médecin(s) de service
 - Le Président du Jury
 - Les Membres du Jury
 - Le Membre du Jury de réserve
- 3 Si un Officiel Technique est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au Président du Jury qui, en relation avec le Président de l'IWF, décidera d'un avertissement approprié – ou une autre mesure.
- 4 Tous les Officiels Techniques sont présentés à l'avant du plateau / scène de compétition, sauf le Jury. A la fin de la présentation des Officiels Techniques, les membres du Jury sont présentés de la table du Jury, le Président en premier, les autres membres dans l'ordre de la feuille de match.
- 5 Tous les Officiels Techniques doivent porter la veste IWF et enlever leur carte d'accréditation pour la présentation, sauf avis contraire du président du Jury.

6.6.5 LA RÈGLE DES 20 KG :

- 1 La règle 6.6.5 s'applique à toutes les Manifestations IWF, sauf avis contraire.
- 2 Par exemple :
- 2.1 – exemple : un athlète est engagé en compétition avec un total d'engagement vérifié de 200 kg. La somme de ses premiers essais à l'Arraché et à l'Épaulé Jeté doit être égale ou supérieure à 180 kg (soit 80 + 100 kg ; 77 + 103 kg ou autre).
- 3 Application de la règle des 20 kg :

Le Secrétaire de la Compétition et les Arbitres (Secrétariat de la Pesée) sont le premier point de contact pour l'application correcte de la règle des 20 kg pendant la pesée.

Les Officiels Techniques suivants sont responsables de la supervision des totaux d'entrée et des barres de départ suivant la publication de la feuille de match :

- *Chief Marshal* et ses assistants
- *Contrôleur Technique de l'Échauffement*
- Personnels de la Gestion de la Compétition
- Directeur de la Compétition
- Jury

Dans tous les cas, un athlète / Officiel d'Équipe qui refuse de se soumettre à la directive du Jury ou d'un Officiel Technique désigné sera éliminé de la compétition.

Note : la responsabilité de se soumettre aux totaux d'entrée et règlements afférents repose entièrement sur les athlètes / Officiels d'Équipe.

- 4 Si les barres de départ ne respectent pas la règle des 20 kg, un des Officiels techniques ci-dessus mentionnés doit en informer immédiatement l'athlète / Officiel d'Équipe concerné pour procéder aux modifications appropriées.
- 5 Si le premier essai d'un athlète à l'arraché est plus léger qu'exigé par la règle des 20 kg, l'athlète / Officiel d'Équipe doit être informé par le *Chief Marshal* ou le Contrôleur Technique de l'échauffement que le premier essai de l'Épaulé Jeté doit être augmenté pour être en conformité avec le règlement.
- 6 Si l'athlète / Officiel d'Équipe ne procède pas à la modification nécessaire pour la barre de départ à l'Épaulé Jeté et refuse de le faire, l'athlète sera éliminé de la compétition dès son refus.
- 7 Si la règle des 20 kg n'est pas respectée par l'athlète / Officiel d'Équipe et que le manquement n'est pas relevé par tous les Officiels Techniques et que l'athlète effectue sa tentative – réussie ou non –; et qu'il n'est découvert qu'après les tentatives, chaque essai de l'Épaulé Jeté non compatible avec la règle des 20 kg sera refusé.

L'athlète / Officiel d'Équipe devra annoncer un poids correspondant au déroulement de la compétition et à la règle des 20 kg dans la limite des trois (3) essais de l'Épaulé Jeté. Aucun essai supplémentaire ne sera accordé.

- 8 Si la règle des 20 kg n'est pas respectée par l'athlète / Officiel d'Équipe et que le manquement est relevé à la fin de la compétition, le total de l'athlète ne sera pas validé et sera retiré du résultat final par décision du Jury.

6.6.6 ORDRE D'APPEL - 6.8 CLASSIFICATION

L'ordre d'appel est la progression de la compétition qui détermine quand un athlète est appelé pour effectuer sa tentative.

La classification des athlètes détermine le classement des athlètes dans leur propre catégorie de poids de corps.

Exemple : 56 kg Hommes Groupe A et Groupe B

Quand les catégories de poids de corps sont divisées en groupes, l'ordre des groupes en compétition est l'inverse de l'ordre alphabétique (le Groupe C commencera, puis le Groupe B et le Groupe A).

Si des compétitions se déroulent simultanément sur plusieurs plateaux, seules des compétitions de groupes de catégories de poids de corps différentes peuvent avoir lieu en même temps.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent l'ordre d'appel.

B Group															
Lot	Start No	Name	Snatch			Result	Rank	Clean & Jerk			Result	Rank	Total	Rank	
			1	2	3			1	2	3					
3	1	A	100	100	99	100	7	120	120	120	120	5	220	6	
20	2	B	95	100	88	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
102	3	C	100	100	110	100	6	120	120	120	120	3	220	5	
199	4	D	90	100	77	105	1	115	120	115	115	9	220	3	
251	5	E	94	101	112	105	101	4	110	111	115	3	120	4	
289	6	F	100	100	113	105	100	5	120	118	125	120	2	220	4

A Group																		
Lot	Start No	Name	Snatch			Result	Rank	Clean & Jerk			Result	Rank	Total	Rank				
			1	2	3			1	2	3								
1	1	G	91	93	95	95	6	100	112	100	100	11	115	120	220	10		
4	2	H	100	107	100	100	10	116	125	114	125	1	225	1				
133	3	I	90	102	95	95	5	105	115	105	105	3	114	120	220	7		
198	4	J	85	111	94	94	4	105	114	105	105	2	---	---	---			
204	5	K	100	108	100	100	11	111	117	105	100	10	110	1	115	5	120	11
246	6	L	100	109	113	105	100	18	118	125	113	125	15	120	120	220	8	

6.9 CEREMONIE DES MEDAILLES

À la fin de la compétition de chaque catégorie, et dès que possible, est mise en place selon la procédure suivante (toutes les idées innovantes sont bienvenues) :

- 1 Un podium avec des places pour les trois (3) médaillé(e)s est installé sur le plateau de compétition.
- 2 Les médaillés, les hôtes et les officiels montent et prennent place sur la scène. Les médaillé(e)s s'alignent derrière le podium, en tenue fournies / validées par les Fédérations. Il est interdit aux médaillé(e)s d'accéder à la scène avec des drapeaux ou autres objets pour la cérémonie des médailles.
- 3 L'Annonceur présente les officiels. Le Président de l'IWF remet les médailles mais peut confier cette tâche à un autre officiel de la IWF ou tout membre de la Fédération hôte ou sponsor. Les médailles sont remises à l'Arraché, à l'Épaulé Jeté et au Total, dans cet ordre. Le Jury et le Directeur de Compétition / Directeur Technique peuvent modifier l'ordre de la remise des médailles.
- 4 En commençant par la médaille de bronze, l'Annonceur donne le nom, le pays et le résultat des médaillé(e)s à l'Arraché. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leurs médailles lorsqu'ils sont appelés. Après la remise des médailles, les athlètes regagnent leur place derrière le podium (pas de drapeau ni d'hymne nationaux).
- 5 L'Annonceur présente l'(e)s officiel(s) qui remettra(ont) les médailles, s'il(s) est (sont) différent(s) de celui (ceux) de l'Arraché. En commençant par la médaille de bronze, l'Annonceur donne le nom, le pays et le résultat des médaillé(e)s à l'Épaulé Jeté. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille lorsqu'ils sont appelés. Après la remise des médailles, les athlètes regagnent leur place derrière le podium (pas de drapeau ni d'hymne nationaux).
- 6 L'Annonceur présente l'(e)s officiel(s) qui remettra(ont) les médailles, s'il(s) est (sont) différent(s) de celui (ceux) des deux mouvements. En commençant par la médaille de bronze, l'Annonceur donne le nom, le pays et le résultat des médaillé(e)s au Total. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille.
- 7 Après la remise des médailles du Total, quand les athlètes se trouvent encore sur le podium, l'hymne national du champion est joué et les drapeaux nationaux des trois vainqueurs sont hissés.
- 8 Les hôtes, les athlètes et les officiels quittent la scène.
- 9 La Cérémonie des Médailles est gérée conjointement par le protocole IWF et le Comité d'Organisation.

- 10 Pendant la Cérémonie des Médailles les médaillé(e)s ne peuvent pas porter ou utiliser d'appareils électroniques, ou être accompagné(e)s par d'autres personnes.
- 11 Les participant(e)s à la Cérémonie des Médailles ne doivent pas l'utiliser comme tribune politique, raciale ou religieuse.

7.3 PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES

- 1 Tous les nouveaux carnets d'Officiels Techniques, de Catégorie 1 ou 2 ou certificat de Capacité, coûtent deux cents (200) US dollars.
- 2 Pour chaque olympiade, les tarifs de la licence sont les suivants :
 - Catégorie 1 : 200 USD (deux cents dollars US)
 - Catégorie 2 : 100 USD (cent dollars US)
 - Certificats de Capacité : 50 USD (cinquante dollars US)
- 3 Une demande écrite avec le règlement approprié doit être adressé au Secrétariat de l'IWF pour recevoir les nouveaux carnets, ou renouveler carnets et licences.
- 4 Seule l'IWF est habilitée à émettre les carnets et licences d'OT. Le timbre IWF collé sur la dernière page du carnet d'OT constitue la licence et signifie que son détenteur est à jour.
- 5 La date d'enregistrement pour un OT de catégorie 1 ou 2 est la date de son examen théorique ou pratique (la plus proche des deux).
- 6 Chaque carnet d'OT comporte un espace pour consigner toutes les Manifestations internationales auxquelles a participé son détenteur. Le Président de l'IWF, le Secrétaire Général de l'IWF, le Président du Jury, ou le Directeur de Compétition / Délégué Technique peuvent enregistrer les participations en anglais.
- 7 A la discrétion des membres du Comité Technique IWF, des membres d'un Comité Technique Continental ou d'autres personnes autorisées, un Jury d'Examen peut être constitué pour des examens pratiques.
Le Jury d'Examen doit être composé de trois (3) Officiels Techniques de Catégorie 1 qui peuvent appartenir à la même fédération. Les examinateurs devront être assis séparément les uns des autres pour un jugement indépendant.
- 8 Quand un Système d'Arbitrage est utilisé, jusqu'à trois (3) Arbitres (Central et deux (2) Latéraux) peuvent être examinés simultanément, sinon, si le Système d'Arbitrage n'est pas disponible ou opérationnel, en raison de problèmes techniques, seul l'Arbitre Central sera examiné.
- 9 Le Jury d'Examen reporte ses notes en utilisant la feuille de match comme feuille d'examen.
- 10 Le nom du (des) candidat(s) et leur Fédération est (sont) placé(s) de façon à correspondre à leur place par rapport au plateau / scène (c.-à-d. : le Latéral gauche est le numéro 1, le Central le numéro 2 et le Latéral droit numéro 3). Les membres du Jury d'Examen signent, datent et indiquent leur Fédération.

- 11 Les candidats doivent juger au moins cent (100) essais, terminés ou non.
- 12 Les examinateurs inscrivent d'abord en haut de chaque espace de la feuille leur décision sur chaque essai.
/ = bon ; X = essai. En dessous, en utilisant les mêmes signes, les Examineurs indiquent les décisions des trois (3) Arbitres.

Par exemple : / = lampe blanche X = lampe rouge

 /
/// = les trois ont donné une bonne décision

 X
X X X = les trois ont donné une bonne décision

 X
X / X = l'arbitre central a donné une mauvaise décision

 X
/ X X = l'arbitre n° 1 a donné une mauvaise décision

- 13 Quand seul l'Arbitre Central est examiné et qu'il donne une mauvaise décision (signal trop rapide ou trop lent), les Examineurs le notent avec un X et la lettre S dessous pour indiquer un signal incorrect. Le candidat peut faire deux (2) fautes sur un (1) essai. Ces fautes sont reportées sur la feuille.
- 14 Les Examineurs marquent d'un O les essais non terminés.
- 15 Si un candidat donne une décision incorrecte sur un essai non terminé, les examinateurs portent un X à la place du O et donnent le numéro de l'erreur.
- 16 Les résultats de chaque candidat sont calculés sur les essais terminés.
- 17 La feuille de match originale et les examens écrits sont adressés au Secrétariat de l'IWF pour enregistrement des résultats.
- 18 Le Secrétariat de l'IWF transmet les résultats de chaque candidat par l'intermédiaire de sa Fédération. Les candidat(e)s reçu(e)s obtiennent leur carnet par leur Fédération.
- 19 Les OT possédant déjà une licence de Catégorie 2 valide pour l'Olympiade en cours sont promus en catégorie 1; la licence de Catégorie 1 doit être achetée 200 USD pour recevoir le nouveau carnet de Catégorie 1.
Les demandes de promotions d'Officiels Techniques effectuées la dernière année d'une Olympiade bénéficient d'une cotisation de 50 USD.
- 20 Les candidats ayant échoué à l'examen pratique ou écrit doivent attendre six (6) mois avant de se représenter.

6.3 LE JURY :

Erreurs de chargement :

- 1 La barre est chargée à un poids inférieur : en cas de réussite, l'athlète peut accepter (si c'est un multiple de 1kg) – ou refuser. En cas de refus, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé.
- 2 La barre est chargée à un poids qui n'est pas un multiple de 1 kg : en cas de réussite (sauf cas ci-dessous), l'athlète peut accepter la tentative qui sera validée à la fraction de 1 kg inférieure – ou refuser. En cas de refus, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé. Pour un deuxième ou troisième essai, si l'athlète avait demandé un (1) kg de plus que l'essai précédent, et que la barre est chargée avec seulement 0.5 kg de plus, l'athlète bénéficiera automatiquement d'un essai supplémentaire avec le poids initialement demandé.
- 3 La barre est chargée à un poids supérieur : en cas de réussite, l'athlète peut accepter si la barre est bien chargée à un multiple de 1kg). En cas d'échec, un essai supplémentaire est accordé automatiquement avec le poids initialement demandé.

7.9 LE « CHIEF MARSHAL » (contrôleur des cartes d'athlètes) :

- 1 Les Officiels Techniques chargés de la gestion des cartes d'athlètes sont appelés « *Marshals* ».
L'IWF désigne le(s) « *Chief Marshal(s)* » et la Fédération hôte / Comité d'Organisation ses adjoints. La Carte d'Athlète est utilisée pour enregistrer chaque déclaration de poids et tentative des athlètes pendant la compétition ainsi que toutes les modifications autorisées par le règlement IWF. Chaque Officiel d'Équipe / athlète doit signer chaque déclaration.
- 2 La Fédération / Comité d'Organisation doit désigner un nombre suffisant d'Officiels Techniques Nationaux pour aider, sous la supervision du « *Chief Marshal* » désigné par l'IWF, le Directeur de Compétition et / ou le Président du Jury, au bon déroulement de la compétition par l'utilisation des Cartes d'Athlètes validées.
- 3 Les « *Marshals* » contrôlent les déclarations et modifications de poids faites par les athlètes / Officiels d'Équipe pour chaque essai. Les déclarations / changements sont immédiatement communiqués à la Gestion de la Compétition qui informe l'Annonceur pour pouvoir appeler les athlètes.
- 4 La communication entre les « *Marshals* » et la Gestion de la Compétition se fait au moyen d'un interphone, d'un téléphone direct ou tout autre moyen de communication validé.
- 5 La table des « *Marshals* » doit être en service trente (30) minutes avant le début de la présentation des athlètes.

8 AUTRE PERSONNEL :

1 CHARGEURS :

Les chargeurs sont des volontaires / des personnels sportifs particuliers dont la tâche consiste à charger la barre sous la direction de l'Annonceur et du Contrôleur Technique.

Rôle des chargeurs :

- Charger la barre selon le règlement sous la direction de l'Annonceur
- Contrôler la barre après chaque tentative : traces de sang ; alerter immédiatement le Contrôleur Technique et le service de désinfection pour nettoyage.
- Se placer et agir en protection des athlètes blessés ; au besoin aider le Médecin de Service.
- Nettoyer la barre et le plateau / scène si besoin ou demandé par le Contrôleur Technique pendant et après la compétition.
- Installer le podium pour la Cérémonie des Médailles à la fin de la compétition.
- Décharger la barre et replacer les disques dans les râteliers.
- Enlever les traces de sang et désinfecter la barre et le plateau si besoin ou demandé par le Contrôleur Technique
- Assurer l'évacuation des éléments contaminés selon les directives en vigueur.
- Désinfecter la barre après chaque essai. Il est obligatoire de faire désinfecter la barre après chaque tentative.

Note : les Chargeurs doivent respecter les précautions universelles en portant des gants en accomplissant leurs actions de désinfection.

2 LIAISON AVEC L'AIRE DE COMPETITION :

Pour les Manifestations avec retransmission télévisée, un Officiel Technique peut être désigné pour assurer la liaison entre la production sportive et l'Aire de Compétition, pour l'éclairage, la musique, la Cérémonie des Médailles, la zone mixte, etc. ... Ce poste, lorsqu'il est mis en place, est désigné comme Liaison avec l'Aire de Compétition ; il est fortement recommandé pendant les Jeux et les Manifestations majeures.

9 CÉRÉMONIES :

9.1 CEREMONIE D'OUVERTURE :

Avant le début des Championnats du Monde, une Cérémonie d'Ouverture a lieu selon les procédures mises en place par le Comité d'Organisation et l'IWF.

Le déroulement de la cérémonie d'ouverture doit être approuvé par l'IWF avant la Manifestation.

9.2 CEREMONIE DE CLOTURE :

À l'issue des Championnats du Monde, une Cérémonie de Clôture a lieu selon les procédures mises en place par le Comité d'Organisation et l'IWF.

Le déroulement de la cérémonie de clôture doit être approuvé par l'IWF avant la Manifestation.



GUIDES :

- Des guides contenant des informations détaillées sont disponibles en téléchargement sur le site de l'IWF (iwf.sport).



RM - 08/2024